

# Laissons Faire

Revue mensuelle de l'Institut Coppel

---

Numéro 42 ~ Février 2022

Institut Coppel



# Laissons Faire

revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque

## Comité d'honneur :

**Christian Michel**, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

**Robert Leroux**, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

**Gérard Minart**, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de F. Bastiat, J.-B. Say, G. de Molinari et J. Rueff.

**David Hart**, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

**Mathieu Laine**, entrepreneur, éditorialiste au Point et au Figaro, professeur affilié à Sciences-Po.

**Philippe Nemo**, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

**Alain Laurent**, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

**Frédéric Sautet**, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

**Emmanuel Martin**, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

**Guido Hülsmann**, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

**Cécile Philippe**, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

**Henri Lepage**, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot.

**Thierry Afschrift**, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

# *Laissons Faire*

Publication mensuelle de l'Institut Coppet

[www.institutcoppet.org](http://www.institutcoppet.org)

42<sup>ème</sup> Numéro ~ Février 2022



INSTITUT  
COPPET

Sommaire :

ÉTUDES	Le <i>Journal des économistes</i> . Caractère et historique de cette publication jusqu'au début de l'année 1847, par Benoît Malbranque	5
TEXTES	Lettre inédite sur l'individualisme, par Yves Guyot (vers 1902)	18
	Des largesses de l'État envers les industries privées, par Louis Reybaud (1842)	20
	L'immigration et l'éventualité de la dénationalisation de la France, par Paul Leroy-Beaulieu (1913)	29
RECENSION	<i>Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville</i> . Tome XVII, <i>Correspondance à divers</i> , volume 1 sur 3, Gallimard, juin 2021.	42



# *Le Journal des économistes*

## Caractère et historique de cette publication jusqu'au début de l'année 1847.

Le *Journal des économistes* (fondé en 1841), organe de l'école libérale française d'économie politique, qui accueillit certaines des plus grandes contributions d'auteurs comme Frédéric Bastiat, Gustave de Molinari, Charles Coquelin, Joseph Garnier, Adolphe Blanqui, J.-G. Courcelle-Seneuil, et tant d'autres du même calibre, passe traditionnellement pour représenter la voix de l'orthodoxie libérale et radicale dans un paysage académique en construction et provisoirement sans grand concurrent. Cette image qui lui est restée ne correspond pas, néanmoins, à la réalité. Loin d'avoir constitué un véhicule de dissémination d'une doctrine libérale pure, fixée dans le marbre, et qu'il ne se serait agi que de clamer sur tous les tons, le *Journal des économistes* accordait en vérité une large place au débat contradictoire et accueillait avec bienveillance les doctrines les plus opposées. De fait, la position libérale radicale, brillamment portée par plusieurs esprits de premier rang, dont le nom est resté célèbre, était à peine dominante dans ses pages. Des démarches concurrentes, réformistes, modérées, conservatrices, parfois même distinctement interventionnistes, trouvaient aussi bien leur place, donnant au recueil un caractère unique.

Dire qu'à côté des plus célèbres libéraux français, le *Journal des économistes* eut aussi comme contributeurs des hommes comme P.-J. Proudhon, Charles Dupont-White ou Léon Walras, dont l'adhésion au socle de base du libéralisme n'était pas vraiment acquise, ne suffirait pas à déterminer correctement le tempérament et l'essence de cette publication. Si ces célébrités alter- ou anti-libérales devaient compter seules, l'image d'un journal libéral orthodoxe pourrait se maintenir, et on louerait plutôt l'ouverture d'esprit et la tolérance de ces libéraux qui formaient une école et qui, fermement unis, craignaient peu de mettre leurs théories en confrontation avec celles du camp ennemi.

Mais ici la situation est tout autre : il n'y avait pour ainsi dire pas d'école, et si certains ennemis (l'étatisme, le socialisme, le communisme) paraissaient communs à tous, ou à l'écrasante majorité, il n'y avait pas non plus de doctrine véritablement commune. Le libre-échange, l'intervention de l'État dans l'économie, le paupérisme, la fiscalité, la colonisation, les crises, etc., toutes les grandes questions de l'économie politique du temps étaient jugées par les contributeurs de façon plurielle et parfois même ouvertement contradictoire.

En cela, le *Journal des économistes* se distinguait très sensiblement des journaux de tendance physiocratiques, dont pourtant il héritait, j'ai presque dit se revendiquait, comme le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* (1765-1766) et les *Éphémérides du Citoyen* (1766-1772), où la doctrine commune de l'école était défendue avec intransigeance et sans écarts. L'historien des doctrines économiques, Joseph Schumpeter, eut l'occasion d'ailleurs, à propos du dernier de ces deux périodiques, d'insister sur son grand caractère orthodoxe et sectaire, dans des termes qui méritent d'être cités, tant le constat dressé s'oppose avec l'essence du *Journal des économistes* dont nous ambitionnons

de présenter le caractère. « Les impressions que les lecteurs pourront retirer en parcourant les volumes des *Éphémérides*, écrit ainsi Schumpeter, varieront évidemment beaucoup de l'un à l'autre. Personnellement, j'ai été extrêmement frappé par une certaine analogie entre cette publication et les journaux qui représentaient l'orthodoxie marxiste scientifique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier la *Nene Zeit* : même ferveur de conviction, même talent polémique, exactement la même impossibilité d'avoir sur quoi que ce soit une opinion autre qu'orthodoxe, même capacité d'amer ressentiment, même absence d'esprit autocritique. »<sup>1</sup>

À l'opposé des pratiques physiocratiques, le *Journal des économistes* cultivait une ouverture d'esprit et une sympathie pour le débat d'idées. Ce caractère, assurément, ne plaisait pas à tous, et on peut dire qu'il s'imposa malgré les récriminations de quelques auteurs notoires, au poids insuffisant. Frédéric Bastiat, notamment, qui avouait dans sa correspondance : « cette revue ne me satisfait pas complètement »<sup>2</sup>, eut un temps l'ambition d'en reprendre la direction, avec certainement des projets de correctifs. De même Louis Reybaud, en introduisant le premier numéro, s'imaginait que la revue servirait de réceptacle à une certaine orthodoxie, plus ou moins large, qui puisse lutter contre les multiples courants et contradicteurs qui s'opposaient aux derniers disciples des Turgot, des Smith, des Ricardo et des J.-B. Say. D'après lui, il valait toujours mieux populariser les principes économiques bien établis que de poursuivre les querelles incessantes. « Saint Paul, proclame-t-il, a dit depuis longtemps que les schismes profitaient aux religions. Oui, mais pour que les schismes soient utiles, il faut d'abord que l'église soit solidement assise, et que les hérésiarques ne se multiplient pas au point de l'ébranler. C'est là malheureusement la situation de la grande école que Smith a fondée en Angleterre, et que Say a rendue populaire parmi nous. »<sup>3</sup> Charles Dunoyer aussi, qui offrit quelques textes, issus de précédents travaux, voyait le *Journal des économistes* comme le moyen d'expression du petit groupe des « économistes de la vieille école »<sup>4</sup> et il est douteux qu'il entendît étendre aux hétérodoxes le privilège d'une collaboration.<sup>5</sup>

L'ambition n'était pas toutefois de fixer uniformément la doctrine, mais plutôt, pour reprendre les mots de Louis Reybaud dans son introduction au premier volume, de « réunir les opinions éparses et leur donner un centre commun ». <sup>6</sup> L'accent était donné sur le socle intellectuel, à partir duquel chacun pouvait bien avancer à sa guise, mais en conservant une cohérence commune. Le même Louis Reybaud répétait dans le deuxième numéro que « pour être prise au sérieux, une science a besoin d'apporter quelque mesure dans les modifications qu'elle subit : elle ne peut pas se laisser refaire, tous les dix ans, de fond en comble ; offrir table rase à tous les essais, à tous les systèmes ». <sup>7</sup> Toutes les audaces n'étaient donc pas permises.

<sup>1</sup> Joseph A. Schumpeter, *History of Economic Analysis*, Oxford, 1954, p. 227 ; trad. française, Gallimard, 1983, t. I, p. 319.

<sup>2</sup> Lettre à Richard Cobden, 9 novembre 1847 ; *Œuvres*, I, p. 166

<sup>3</sup> *Journal des économistes*, décembre 1841, p. 3-4

<sup>4</sup> *Journal des économistes*, janvier 1842, p. 143

<sup>5</sup> Au-delà des divergences théoriques, touchant directement la science économique, le *Journal des économistes* entendait également faire cohabiter des intellectuels ralliés à différents partis politiques, ce qui ajoutait de la difficulté.

<sup>6</sup> *Journal des économistes*, décembre 1841, p. 4

<sup>7</sup> *Journal des économistes*, janvier 1842, p. 186

La solidité et le succès de ce programme dépendait des bornes dans lesquelles les différents contributeurs se conformeraient à ce socle théorique de base, ou au contraire s'échapperaient dans la conception d'applications pratiques ou de plans de réformes personnels. Jusqu'en 1847, la tension se maintint, vivace, au point qu'à côté de la lecture optimiste qui pourrait être faite des différents numéros de cette revue, mettant en valeur les convictions communes, une autre lecture, réaliste ou pessimiste, pourrait insister à l'inverse sur l'incroyable fréquence des écarts, des désaccords et des disputes.

Il n'y a certainement rien de coupable dans l'optimisme et dans la reconstruction historique de l'école libérale française d'après le prisme de l'unité. Cette lecture, cependant, me paraît déjà faite, et en outre elle s'impose si fortement dans tout esprit qui envisage rétrospectivement l'œuvre de ce groupe d'intellectuels, que, ne serait-ce que pour fournir des explications à l'échec qui sera le leur à cette période, il est utile aussi de documenter la très fragile paix armée des différents courants et les points de fracture qui s'élargissaient et promettaient déjà des dangers.<sup>1</sup>

Sur bien des sujets, et non des moindres, la position des contributeurs du *Journal des économistes* était multiple, faite de distinctions et d'aménagements divers. Nous en détaillerons ici quelques-uns.

## LES OPPOSITIONS INVINCIBLES

### *Réforme commerciale contre libre-échange intégral*

Sur la question de la liberté du commerce s'opposaient les partisans des réformes modérées et accomplies sans précipitation, aux radicaux, disciples de la Ligue anglaise, qui réclamaient l'adoption sans retard du libre-échange intégral.

Le camp des modérés était avantagement composé. S'y groupaient les principales notabilités de l'économie politique du temps, Léon Faucher, Michel Chevalier, Horace Say, notamment.

Léon Faucher se présentait comme un « partisan de la douane, mais de la douane qui ne *protège* pas, et qui cependant approvisionne le Trésor public »<sup>2</sup>. Il repoussait en outre la précipitation, recommandant plutôt, dans l'application du libre-échange, de joindre prudence et mesure. Chacune de ses prises de position était pour lui l'occasion de réaffirmer sa modération et son soi-disant sens des réalités. « En indiquant les modifications qui me paraissent dès aujourd'hui praticables dans le tarif des fers, écrivit-il ainsi en conclusion d'une étude donnée au *Journal des économistes*, je ne me suis pas proposé de donner une satisfaction immédiate ni complète aux besoins de l'industrie,

<sup>1</sup> Les éditeurs du journal reconnaissent cette grande divergence des opinions et tachèrent tant bien que mal de s'en défendre. Dès la fin de la deuxième année d'existence, ils crurent bon d'écrire les lignes suivantes : « Si, dans le langage serré et technique des uns, et l'abondance chaleureuse des autres, les esprits superficiels ont cru voir des contradictions, ces anomalies ne sont qu'apparentes, et, dans tous les Mémoires de ce recueil, les plus saines vérités de l'économie politique n'ont pas un instant cessé d'être respectées. » (*Journal des économistes*, décembre 1843, p. 2) Ils maintenaient que « l'économie politique n'est point une science d'exclusion » (*Ibid.*, p. 5) et accommodaient comme ils le pouvaient les résultats avec les ambitions.

<sup>2</sup> *Journal des économistes*, septembre 1846, p. 181

et je n'ai pas songé à réaliser de plein saut le principe de la liberté des échanges ; j'ai tenu compte du passé, j'ai voulu ménager une transition, j'ai cherché à montrer que les économistes n'étaient pas des niveleurs dont la science ne se complût qu'au milieu des ruines. »<sup>1</sup>

Les libre-échangistes radicaux, présentés donc comme des anarchistes, des destructeurs, qui dépassent les bornes du possible et même du souhaitable, étaient en ligne de mire d'un autre des modérés, Théodore Fix.

Les hommes pratiques et ceux qui ont le sens des responsabilités devaient, d'après lui, se méfier fortement des recommandations de tous ces « économistes avancés, qui n'admettent aucune exception, veulent procéder avec toute l'énergie et la rapidité qu'inspirent de profondes convictions ; ils veulent abattre d'un seul coup les douanes, les monopoles, et le personnel qui les soutient. Quelles seraient les conséquences d'une pareille réforme ? Si on laissait entrer aujourd'hui en franchise tous les tissus étrangers, les fers et les métaux ouvrés, les consommateurs s'en trouveraient bien au moins pendant un certain temps, et quelques industries y trouveraient un grand profit. Mais il est certain que ce changement instantané et inattendu causerait d'immenses désastres dans l'industrie : d'énormes capitaux deviendraient improductifs, des centaines de milliers d'ouvriers se trouveraient tout à coup sans travail et sans ressources... Les hommes d'État qui étaient et qui sont encore le plus vivement attachés aux théories économiques d'Adam Smith ont reculé devant une entreprise de cette nature, et pour mon compte, j'avoue que je la trouve pleine de périls et de sombres menaces. »<sup>2</sup> C'est que, d'après Fix, la recommandation d'un démantèlement intégral et immédiat du système protecteur répondait à une folie, une sorte de frénésie intellectuelle, qui touche fréquemment les esprits faibles qui s'imaginent avoir trouvé la pierre philosophale.<sup>3</sup> Ainsi, dans le domaine de l'économie politique, « les douanes sont devenues le cheval de bataille d'un grand nombre d'économistes. À les entendre, toute la science est concentrée dans cette seule question, et s'il n'y avait plus de douanes, l'humanité serait délivrée d'une grande partie de ses maux... L'animosité contre les douanes et les tarifs a dégénéré chez certains hommes en une sorte de monomanie, et, selon eux, le problème ne peut être résolu que par la destruction absolue et complète de toutes les barrières et de tous les obstacles. Ils ne tiennent aucun compte de l'organisation politique des États, des intérêts établis, des nécessités financières et d'une foule d'autres circonstances qui s'opposent à un changement brusque et instantané. »<sup>4</sup> En intellectuel raisonnable, et qui tient compte des réalités, Fix croyait donc devoir compter avec la situation sociale, politique, économique et même technologique des différentes nations. Or, le contexte du temps présent, considérait-il, c'était que « l'industrie et le commerce se sont développés dans les divers États de l'Europe sous l'empire de lois particulières à chacun de ces États. Presque partout, le système restrictif a eu la prépondérance, et cette généralité

<sup>1</sup> *Journal des économistes*, novembre 1846, p. 336

<sup>2</sup> *Journal des économistes*, juin 1842, p. 247

<sup>3</sup> L'auteur n'exprime pas précisément les choses dans ces termes, mais son accusation possède la même portée. De même que les recherches des alchimistes étaient vaines et stériles, « la guerre à mort qu'on fait aux douanes, dit Théodore Fix, nous paraît un pur enfantillage » (*Journal des économistes*, février 1844, p. 238).

<sup>4</sup> *Journal des économistes*, février 1844, p. 238

même devait rendre les exceptions sinon impossibles, du moins périlleuses. »<sup>1</sup> Avec Faucher et les esprits timides du camp libre-échangiste, Fix appelait de ses vœux la réforme des tarifs dans la modération et avec le sens de la temporisation. « La France, dans l'intérêt de sa production, des transactions de tout genre et de sa prospérité générale, doit modifier graduellement, avec mesure et prudence toutefois, son système douanier ; réduire les droits, leur ôter leur caractère protecteur, et ne les conserver que comme source d'un revenu pour l'État. »<sup>2</sup> En soutien du maintien d'une douane fiscale, l'auteur faisait valoir la force de la nécessité. « Dans presque tous les pays, les douanes forment une branche importante du revenu public, et lors même que leur destruction procurerait des avantages immédiats ou éloignés à certains producteurs ou à certains consommateurs, le gouvernement ne pourrait pas les supprimer d'un seul trait de plume. »<sup>3</sup> Quant à la temporisation, elle s'imposait pour une autre raison, à savoir qu'il fallait respecter ce qui existait et ne pas compromettre la prospérité de plusieurs branches importantes de l'économie française, sous le prétexte de mettre en application une théorie d'économie politique. « Nous admettons que la production qui est fondée sur le système restrictif repose sur une base vicieuse, notait-il ; mais il ne s'ensuit pas de là qu'il faille détruire brusquement ce qui existe, et se livrer à une transition qui serait mortelle à plusieurs branches industrielles »<sup>4</sup>.

D'autres grands noms de la scène économique libérale du temps se rangeaient à cette démarche prudente et modérée, que nous avons pris la peine de détailler en suivant Fix, afin de ne plus devoir y insister outre mesure. Michel Chevalier, professeur d'économie au Collège de France, adoptait ce même credo. « La France, disait-il, est soumise à un tarif de douanes dont la pensée fondamentale est la prohibition. Il serait temps de la faire passer à un régime dont la base serait la liberté du commerce, sauf les besoins du Trésor qui réclame pour les besoins de l'État des ressources qu'il est légitime de se procurer par un impôt sur les produits venant du dehors ; la liberté, sauf les ménagements provisoires qu'il est convenable d'accorder aux industries existantes, afin qu'elles aient le temps de se reconnaître et de se retourner. »<sup>5</sup> Quant à Horace Say, lors d'une occasion particulière où il proposa au Conseil général de la Seine, au sein duquel il siégeait, de formuler un vœu en faveur de la liberté des échanges, il exposa sa modération sans faux semblants : il proposa ce jour là « un vœu modéré, conciliant, mais en même temps progressif »<sup>6</sup> en faveur du libre-échange, présenté comme étant avant tout l'affaire de « modifications prudentes, sans doute, mais cependant libérales, efficaces et progressives »<sup>7</sup>.

Cette position timide, qui n'était pas, nous le savons bien, celle de Frédéric Bastiat ou de Gustave de Molinari, séduisait majoritairement les auteurs de la plus vieille génération, ceux qui avaient vécu la majorité de leur carrière à un âge où, ainsi que nous l'avons également rappelé, le camp libéral s'était étonnamment rangé à une sorte de protectionnisme doux. Naturellement, ces auteurs à l'âge avancé étaient aussi les plus

<sup>1</sup> *Journal des économistes*, février 1844, p. 238.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 241

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 238

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Journal des économistes*, octobre 1846, p. 282

<sup>6</sup> *Journal des économistes*, novembre 1846, p. 377

<sup>7</sup> *Ibid.*

en vue ; ils siégeaient seuls dans les conseils électoraux et disposaient seuls des chaires d'enseignement.

À plus forte raison, les auteurs qui, du fait de leur âge ou par égard pour leur carrière officielle, se tenaient volontairement en retrait du mouvement intellectuel du temps, ne pouvaient manquer de se signaler par la même modération sur la question du libre-échange. Ainsi de Charles Dunoyer, grande autorité libérale au demeurant, pour qui la prudence dans cette réforme des douanes était de la plus haute nécessité. « La chose que doivent le moins ignorer des réformateurs habiles, avertissait-il, c'est qu'il faut savoir se résigner, au moins temporairement, à des transactions, et que demander tout à la fois serait souvent le moyen de ne rien obtenir, et obtenir tout à la fois le moyen encore plus assuré de ne rien posséder d'une manière stable. »<sup>1</sup> Aussi présentait-il la demande d'une liberté totale et immédiate comme une « extrême exagération »<sup>2</sup>.

Face aux modérés, en surnombre, et disposant surtout d'appuis de choix, les radicaux développaient leur position avec audace. Joseph Garnier, qui était l'un d'eux, avec Molinari et Bastiat, soutenait que le radicalisme en la matière était la seule opinion valable pour un économiste adepte de la liberté. Avec des précautions oratoires plus ou moins subtiles, il condamnait les modérés comme des traîtres. « En quoi l'association, osa-t-il affirmer une fois, si elle ne se proposait pas de poursuivre l'affranchissement immédiat, absolu des échanges, différerait-elle de la phalange des protecteurs ? »<sup>3</sup> C'était asséner une charge particulièrement féroce.

Toutefois les modérés songeaient peu à répondre : présenter leur opinion suffisait, car à tout prendre ils étaient dominants et les événements se passeraient selon leur bon vouloir. Déjà, au sein du *Journal des économistes*, leur tendance l'emportait. Non seulement un bon nombre d'auteurs étaient acquis, mais les colonnes étaient aussi tenues grandes ouvertes à Michel Chevalier, Léon Faucher, Horace Say, dès qu'ils trouvaient quelque chose à insérer. En outre le camp radical était démuné : Molinari, malgré son jeune talent, n'avait pas encore été invité à prendre part à l'œuvre commune, et Frédéric Bastiat, autre nouvelle gloire, était prié de s'occuper plutôt de son propre journal, *Le Libre-Échange*, comme une façon d'aller s'amuser ailleurs.

L'opposition entre radicalisme et modérantisme, et la supériorité de rang et de prestige des partisans de la seconde opinion, provoqua l'adoption d'un programme libre-échangiste commun aux accents très modérés. Pour rappel, il fut rédigé comme suit :

« Les soussignés ne contestent pas à la société le droit d'établir, sur les marchandises qui passent la frontière, des taxes destinées aux dépenses communes, pourvu qu'elles soient déterminées par la seule considération des besoins du Trésor.

Mais sitôt que la taxe, perdant son caractère fiscal, a pour but de repousser le produit étranger, au détriment du fisc lui-même, afin d'exhausser artificiellement le prix du produit national similaire et de rançonner ainsi la communauté au profit d'une classe, dès cet instant la protection ou plutôt la spoliation se manifeste, et c'est là le principe que l'association aspire à ruiner dans les esprits et à effacer complètement de nos lois, indépendamment de toute réciprocité et des systèmes qui prévalent ailleurs.

<sup>1</sup> *Journal des économistes*, août 1845, p. 18

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 19

<sup>3</sup> *Journal des économistes*, mars 1845, p. 406

De ce que l'association poursuit la destruction complète du régime protecteur, il ne s'ensuit pas qu'elle demande qu'une telle réforme s'accomplisse en un jour et sorte d'un seul scrutin. Même pour revenir du mal au bien et d'un état de choses artificiel à une situation naturelle, des précautions peuvent être commandées par la prudence. Ces détails d'exécution appartiennent aux pouvoirs de l'État ; la mission de l'association est de propager, de populariser le principe. »<sup>1</sup>

Ce manifeste reprenait les propositions de Léon Faucher, Horace Say et Michel Chevalier. Léon Faucher lui-même en louait la modération : « Consultez le manifeste de l'Association, dit-il une fois. Je ne connais rien de moins radical, ni qui porte à un plus haut degré l'empreinte d'une pensée pratique. L'Association admet la douane sous la forme naturelle, qui est l'impôt ; et tout en combattant le système protecteur ou plutôt prohibitif, elle demande que la réforme des tarifs s'opère graduellement et sans secousse. »<sup>2</sup>

Bastiat, quant à lui, se rangea à l'opinion majoritaire, ou du moins à l'opinion des plus forts. Il ne résista pas toutefois, et malgré le programme commun adopté, à égratigner avec sa verve coutumière les paradoxes de la position modérée. Ainsi, lors de la même réunion publique où Faucher et Chevalier développaient sereinement au pupitre la nécessité des concessions et de la douceur, lui attaquait de front les partisans des transitions par une fable mémorable, celle du menuisier devenu aveugle qui hésite à visiter l'oculiste qui peut le guérir, sous le vain prétexte de *ménager la transition*.<sup>3</sup>

#### *Les chemins de fer entre initiative privée et intervention publique*

La question des chemins de fer, qui nous intéresse particulièrement, du fait de son importance dans l'œuvre de Molinari, offrait encore un terrain aux mêlées et démêlées. Entre le soutien public et la liberté totale de la concurrence, les positions étaient nombreuses et l'écart entre elles particulièrement sensible. Pour Michel Chevalier, par exemple, il paraissait tout à fait naturel et éminemment *pratique* de confier à la puissance publique l'affaire des chemins de fer. « Des esprits distingués, affirmait-il sans ménagement dans son cours, ont enseigné pendant longtemps qu'il n'appartenait pas à un gouvernement de s'immiscer dans les travaux publics, qu'il ne saurait y réussir, que l'industrie privée seule pouvait s'en charger avec succès. Dès à présent, je tiens à vous déclarer que je ne partage pas cette opinion absolue. »<sup>4</sup> « J'ai prononcé le mot, et je le répète avec insistance, les voies de communication et les travaux publics sont maintenant des affaires d'État. Voilà pourquoi les gouvernements, au lieu de s'en tenir à l'écart, doivent s'en mêler de plus en plus. Y intervenir n'est pas pour eux un droit, c'est un devoir. »<sup>5</sup> Dans le détail, il arguait notamment en faveur de la garantie public d'un minimum d'intérêt, comme devant permettre la construction rapide, économique, rentable et sûre du plus grand nombre possible de voies de chemins de fer en France.

Cette position, néanmoins, ne satisfaisait pas tout le monde. Louis Reybaud consacra à sa réfutation une longue étude intitulée « Des largesses de l'État envers les industries privées (primes, subventions, prêts d'argent, garanties d'un minimum d'intérêt,

<sup>1</sup> *Journal des économistes*, juillet 1846, p. 306-307

<sup>2</sup> *Journal des économistes*, septembre 1846, p. 193

<sup>3</sup> *Œuvres*, t. II, p. 238-240.

<sup>4</sup> *Journal des économistes*, décembre 1842, p. 323

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 325

indemnités) ». Ici tout y passait, et professeur au Collège de France ou non, les défenseurs de l'intervention directe de l'État dans le monde industriel étaient tous attaqués. La proposition particulière de Chevalier le fut également. « Le désir d'avoir des chemins de fer, écrivit ainsi Reybaud, a suggéré un troisième mode de concours : la garantie d'un minimum d'intérêt. Cette forme de largesse a trouvé des défenseurs habiles et fort compétents, hors de ce recueil et dans ce recueil même. »<sup>1</sup> Et après cette précaution oratoire, il entreprit la démolition de cette erreur économique.

*Colonisation : pour ou contre*

Le même Louis Reybaud, auteur célèbre, quoique oublié de nos jours, nous permettra encore d'évoquer un autre sujet de tension palpable : la colonisation. Comme bon nombre de ses collègues rédacteurs dans la revue de Guillaumin, Reybaud considérait que le peuple français, à l'image du peuple anglais, était appelé à développer son influence partout dans le monde. « Il y a quelques inconvénients attachés à ce rôle, reconnaissait-il, comme un gage donné à ses contradicteurs ; mais aussi que de gloire ! Laisser partout son empreinte, sa langue, ses mœurs, sa nationalité, est une ambition digne d'un grand peuple, et cette tâche, que la nature semble lui avoir déléguée, ne saurait être désavouée par la science. »<sup>2</sup> Regrettant que « le principe des colonisations ne jouit pas encore, auprès des économistes, de toute l'estime qu'il mérite »<sup>3</sup> Reybaud faisait, comme Molinari, la promotion de l'envoi aux colonies de l'excédent de population française comme d'une solution pratique de grande valeur. « L'expatriation, affirmait-il, est une propagande de la civilisation contre la barbarie »<sup>4</sup>, et à ce titre elle était autre chose qu'une saine politique économique — elle était un impératif moral.

Dans l'esprit de quelques autres, il en allait bien autrement. Pour Joseph Garnier, le système colonial n'était en vérité rien d'autre qu'un « énorme préjugé »<sup>5</sup>. De même, d'après Charles Dunoyer, la colonisation que quelques-uns osaient proposer devait s'avérer pleine d'embuches et de déceptions futures ; c'était en somme pour lui s'y prendre tout à fait de travers. « Ce n'est pas avec les populations de pacotille nées dans les grands centres industriels qu'on ira fonder au loin de nouveaux peuples » clama-t-il dans le *Journal des économistes*.<sup>6</sup>

*Toute charité est-elle condamnable ?*

En apparence, la question du paupérisme était consensuelle. Numéro après numéro, tous les auteurs répétaient que la condition du peuple était en progrès par rapport aux époques antérieures et que la classe ouvrière était, pour citer les mots de Charles Dunoyer, « aujourd'hui mieux logée, mieux meublée, mieux vêtue ». <sup>7</sup> « Jamais la France

<sup>1</sup> *Journal des économistes*, mai 1842, p. 112

<sup>2</sup> *Journal des économistes*, janvier 1842, p. 193

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 195

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Journal des économistes*, juillet 1844, p. 341

<sup>6</sup> *Journal des économistes*, décembre 1841, p. 141

<sup>7</sup> *Journal des économistes*, décembre 1841, p. 21

n'a été plus prospère et plus favorisée sous le rapport économique, jamais il n'y a eu moins de misère et moins de pauvres, dans le sens rigoureux du mot, que depuis cinquante ans » soutenait aussi Théodore Fix. <sup>1</sup> Se répétant *ad nauseam* les uns les autres, Hippolyte Dussard écrivait encore qu'« on ne peut nier que la classe ouvrière, aujourd'hui mieux logée, mieux vêtue, mieux nourrie même qu'elle ne l'était autrefois, ait profité en quelque chose de l'accroissement du capital social »<sup>2</sup>, tandis que Chevalier faisait remarquer à l'auditoire de son cours « ce progrès du bien-être dont nous sommes les témoins ». <sup>3</sup>

Néanmoins, des divergences notables existaient encore, même sur ce sujet.

Dunoyer, par exemple, jetait l'opprobre sur toute charité et condamnait ses effets pervers. D'après lui il convenait essentiellement pour la puissance publique de ne rien faire. Les pauvres seraient plus aidés par une législation juste et libérale que par la charité légale. « Leurs progrès doivent être surtout leur propre ouvrage, disait-il ; on ne peut, pour ainsi dire, rien attendre pour elles que d'elles-mêmes ». <sup>4</sup> Aussi la charité n'avait pas sa place dans la question des pauvres. « C'est réellement leur nuire, soutenait-il encore, que de leur accorder des secours abusifs, que d'alimenter leur paresse, que d'inspirer de la sécurité à leur imprévoyance, que d'éveiller prématurément leur sensibilité, que de ne pas laisser le progrès de leur éducation se subordonner naturellement à celui de leur fortune ». <sup>5</sup> Loin d'être un malheur ultime, auquel il aurait fallu à tout prix palier, la misère offrait l'avantage, d'une certaine manière, de servir de repoussoir et de motiver au travail, à l'effort et à la frugalité. « Il est bon, écrivait-il ainsi, un peu cavalièrement, qu'il y ait dans la société des lieux inférieurs où soient exposées à tomber les familles qui se conduisent mal, et d'où elles ne puissent se relever qu'à force de se bien conduire. » <sup>6</sup> Un économiste distingué comme Pellegrino Rossi n'admettait pas de tels propos. D'après lui, la société devait assister, car l'homme ne pouvait rester insensible à la déchéance physique et morale de l'homme, son semblable. Il écrivait ainsi contre l'opinion de Dunoyer : « Si, par une cause quelconque, des multitudes de travailleurs manquaient d'emploi, si l'émigration leur devenait impossible et qu'ils errassent dans les rues en proie à la faim, à la misère, au désespoir, la société pourrait-elle fermer les yeux et dire froidement ce qu'elle dirait d'un excédent de bœufs ou de moulins à vent ? Sous une forme ou sous une autre, le pays viendra au secours de ces infortunés, qui sont des hommes, et parce qu'ils sont des hommes. On peut, sous l'empire de quelque idée spéculative ou de quelque passion politique, discuter avec violence la question de savoir si en venant au secours du pauvre sans travail, la société accomplit un devoir strict ou fait un acte de charité ; toujours est-il que pendant la discussion, les secours ne manqueront pas, et que la logique ne fera jamais oublier à une société chrétienne qu'elle a des entrailles. »<sup>7</sup> Là encore, derrière la politesse des manières s'illustrait un ton vindicatif et une charge tout à fait directe portée contre un collègue.

<sup>1</sup> *Journal des économistes*, juin 1842, p. 231

<sup>2</sup> *Journal des économistes*, octobre 1842, p. 227

<sup>3</sup> *Journal des économistes*, février 1843, p. 321

<sup>4</sup> *Journal des économistes*, janvier 1842, p. 134

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 146

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 136

<sup>7</sup> *Journal des économistes*, décembre 1843, p. 119

## UNE BIEN CURIEUSE OUVERTURE D'ESPRIT

L'omniprésence des débats entre les différentes sensibilités du mouvement économique libéral n'était qu'un aspect de l'hétérodoxie du *Journal des économistes*. Au cours de ses premières années de parution, les articles sortant notoirement du périmètre, même étendu, de la foi libérale, se multiplièrent aussi, donnant au recueil un parfum d'éclectisme.

Le premier grand cas de sortie hors des chemins battus fut occasionné par un article de Victor Schœlcher, le grand abolitionniste, sur la relation entre l'ignorance des masses et la criminalité.

Tout comme aujourd'hui, la prétention selon laquelle la société est ultimement responsable des crimes commis par les individus qui vivent en son sein dans la pauvreté et l'hébétement, trouvait habituellement peu de place dans l'argumentaire des adeptes du libéralisme. C'est pourtant l'opinion précise que, sur la base de statistiques diverses, Schœlcher entreprit de défendre. Ses conclusions étaient audacieuses et affirmées sans faux-fuyants. « Puisque, clamait-il, sur 100 de tels coupables, 88 étaient dans l'ignorance la plus entière, ne faut-il pas penser que leurs crimes sont le résultat de leur ignorance et doivent être imputés bien plus à la mauvaise organisation sociale qu'à eux-mêmes ?... N'est-il pas de la plus affreuse évidence que la très grande majorité des coupables n'est coupable que d'ignorance ? N'est-il pas clair qu'en refusant au peuple, aux pauvres, l'éducation à laquelle ils ont droit, on les condamne fatalement au vice et au crime ? Ne voyez-vous pas qu'en les jetant dans les écoles, vous les enlevez aux maisons centrales, aux bagnes, à l'échafaud ? »<sup>1</sup> Et en guise de conclusion, le célèbre abolitionniste écrivait : « Nous avons donné des chiffres irréfutables ; on n'en peut plus douter, l'homme est d'autant moins criminel qu'il sait mieux lire ; apprenez-lui donc à lire. »<sup>2</sup> Il s'en allait alors tout à son aise proposer, pour les enfants, l'éducation gratuite et obligatoire, et pour les adultes, une énigmatique « rétribution équitable du travail », les présentant tous deux comme « des droits que tout homme apporte avec lui en naissant »<sup>3</sup>.

Cet éclectisme dans la doctrine ne plut pas à Charles Dunoyer, lequel publia dans le numéro suivant une grande étude sur la liberté dans le domaine de l'enseignement. « Quels sont, relativement à l'enseignement, les droits et les devoirs de la société ? Telle est la question qui est devenue, dans ces derniers temps, l'objet d'un débat si vif, si universel, et sur laquelle, puisqu'il n'est personne qui ne s'en mêle, je veux prendre aussi la liberté de dire mon sentiment. »<sup>4</sup> Passé cette pique d'humeur, qui, lue correctement, excommunait proprement Schœlcher pour incompétence dans le domaine de l'économie politique, Dunoyer démontrait pourquoi la liberté était supérieure, et pourquoi l'éducation imposée à tous était en vérité un leurre. Il finissait par avertir les esprits aisément séduits, que l'abandon de la liberté totale de l'enseignement était un dangereux pas fait dans la voie du socialisme. « S'il est quelqu'un qui soit en mesure d'établir par de bonnes et solides raisons que l'État, qui doit, dit-on, l'instruction primaire aux

<sup>1</sup> *Journal des économistes*, avril 1844, p. 46-47

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 48

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 49

<sup>4</sup> *Journal des économistes*, mai 1844, p. 101

classes pauvres, leur doit cela sans leur devoir néanmoins autre chose ; qu'il est obligé de les instruire et n'est pas obligé de les vêtir, de les loger, de les nourrir, je prie ce quelqu'un de me dire ces raisons, difficiles à surprendre, car je les ai souvent cherchées et je n'ai jamais pu les saisir. »<sup>1</sup> Il fallait donc coûte que coûte se tenir fermement au principe libéral, auquel Schœlcher proposait de transiger.

Le cas de Proudhon, particulièrement représentatif, ne peut toutefois nous arrêter excessivement, car nous y reviendrons plus loin dans ce volume. Qu'il nous soit permis toutefois de dire que cet auteur aux doctrines pour le moins audacieuses et particulièrement compromettantes pour le camp des libéraux radicaux, reçut dans le *Journal des économistes* un accueil étonnamment bienveillant. Lors d'une recension, Joseph Garnier présenta l'auteur sous un jour très favorable, comme « l'un de ces pionniers, qui a droit, pour cela seul qu'il s'aventure loin, à notre considération ; car, remarquez-le bien, il est parti avec toutes les précautions nécessaires, l'instruction, l'amour de la vérité, le bon sens et la clarté dans les idées »<sup>2</sup>. Aussi la lecture de son ouvrage sera « utile », soutenait Garnier, en ce qu'il « semble propre à agrandir l'horizon scientifique »<sup>3</sup>.

Proudhon eut encore le privilège de publier un très vaste article dans le *Journal des économistes*. Hippolyte Dussard le fit précéder d'un avertissement, dans le but de « prévenir le lecteur contre ses conclusions »<sup>4</sup>. La démarche n'était pas injustifiée. Proudhon y réclamait en effet rien de moins que la nationalisation du chemin de fer et l'établissement du transport ferroviaire gratuit, à la suite de considérations qu'il présentait lui-même, un peu honteux, comme « empreintes de quelque socialisme »<sup>5</sup>.

Enfin, Charles Dupont-White eut l'occasion de développer à sa guise ses thèses sur l'intervention de l'État dans les relations du travail avec le capital. <sup>6</sup> L'auteur, déjà publié par la librairie Guillaumin, reproduisait dans le *Journal des économistes* ses principales conclusions. La rédaction du journal s'empressa, naturellement, de « faire ses réserves »<sup>7</sup>. Mais l'auteur n'en était pas moins libre de défendre l'intervention de l'État sur le marché du travail et notamment la création d'ateliers de travaux publics, pourtant sévèrement repoussée par la majorité des économistes libéraux du temps.

L'ouvrage lui-même, Joseph Garnier en rendit compte très longuement, mais il ne se sentit pas forcé à la bienveillance. Il asséna plutôt de fortes critiques, mettant notamment en avant les préjugés antilibéraux de l'auteur à l'écriture du livre, écrivant que Dupont-White « a commencé son livre avec cette conviction toute faite, que les capitalistes sont forcément les ennemis des travailleurs »<sup>8</sup> et que ceci enlevait à son œuvre une bonne partie de sa solidité.

<sup>1</sup> *Journal des économistes*, mai 1844, p. 112

<sup>2</sup> *Journal des économistes*, novembre 1843, p. 294

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 295

<sup>4</sup> *Journal des économistes*, avril 1845, p. 161

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 161

<sup>6</sup> On peut aussi évoquer le compte-rendu du livre de Friedrich Engels, *Situation des classes laborieuses en Angleterre*, dans le numéro de juillet 1846 (p. 400-402). Cet ouvrage qualifié d'« ultra-radical », aux conclusions très excessives, méritait toutefois, semble-t-il, d'être présenté aux lecteurs.

<sup>7</sup> *Journal des économistes*, janvier 1846, p. 146

<sup>8</sup> *Journal des économistes*, août 1846, p. 41

## MOLINARI AU JOURNAL DES ÉCONOMISTES

À ce stade, une question se pose : le *Journal des économistes* offrait-il un terrain propice pour le jeune économiste qu'était Molinari ?

Dans l'absolu, et en considération notamment du fait que Molinari était attaché à la tradition libérale orthodoxe, sans toutefois s'y laisser enfermer, on serait tenté de répondre par l'affirmative. Le journal était, après tout, très ouvert aux débats et accueillait semble-t-il sans rechigner les opinions libérales les plus radicales.

Toutefois, l'association de notre auteur à l'œuvre commune pouvait être rendue difficile par la très médiocre opinion que beaucoup d'auteurs du réseau Guillaumin partageaient envers certaines des idées qu'il avait adoptées. Ainsi, sur le libre-échange, sa position était minoritaire et les grands noms de l'époque, les personnalités les plus influentes, étaient adeptes d'une autre voie que lui.

Sur l'organisation du travail et les bourses de travail, Molinari pouvait même se promettre de grandes réticences. Théodore Fix en donna la mesure quand il affirma que « de tous les opuscules que j'ai lus sur l'organisation du travail, pas un seul ne contenait une idée neuve. Partout on avait pillé Pythagore, Platon, Morus et Campanella. Partout encore, il fallait prendre aux uns pour donner aux autres, c'est-à-dire qu'il fallait commencer l'organisation du travail par une spoliation, par une iniquité, par une désorganisation ou par un retour aux anciennes institutions. »<sup>1</sup> Les mots mêmes d'organisation du travail étaient suspects, comme l'étaient aussi, dans un a priori assez terrible pour notre auteur, certaines des publications qui avaient tout particulièrement à cœur de creuser cette problématique. Joseph Garnier, évoquant le sens tout à fait nébuleux de cette « organisation du travail » qui faisait le fond de tant et tant d'écrits nouveaux, mettait au pilori certains de ses principaux organes : « Ces honorables représentants de la nation, et ceux de leurs collègues qui ont pu se servir de la formule en vogue, seraient tout aussi embarrassés de lui donner un sens net et précis que la *Démocratie pacifique*, que la *Réforme*, que le *Courrier français*, que la *Revue des Deux-Mondes*, que la *Revue indépendante*, que *l'Atelier*, et toutes les petites revues qui s'impriment aux frais de quelques cercles d'ouvriers, que toutes les brochures enfin qui parlent pour ou contre ou sur l'organisation du travail. »<sup>2</sup>

Il n'était pas impossible de croire qu'apprenant à mieux connaître les idées de Molinari, ils auraient peu à peu vu ses propositions sous un meilleur jour. À dire vrai, Théodore Fix lui-même évoqua en 1845 la constitution d'associations permettant de communiquer aux travailleurs les prix du travail et de favoriser le déplacement des ouvriers, les présentant de manière très positive.<sup>3</sup> Cependant, les termes dans lesquels Molinari exprimait ses idées et son encombrant passé littéraire, qui, à l'âge qu'il avait, ne pouvait que lui coller à la peau, jouaient fortement contre lui.

Quant à sa solution de l'émigration des travailleurs, il ne pouvait non plus se promettre un accueil très chaleureux. Au-delà de la question coloniale, qui divisait fortement les rédacteurs du *Journal des économistes*, la stricte émigration était considérée par beaucoup comme impraticable. Pour Pellegrino Rossi, l'émigration, l'enrôlement, et même tout déplacement quelconque étaient des « ressources, des moyens d'échapper à

<sup>1</sup> *Journal des économistes*, juin 1842, p. 233

<sup>2</sup> *Journal des économistes*, juillet 1845, p. 421

<sup>3</sup> *Journal des économistes* décembre 1845, p. 38-39

la misère, qui peuvent se concevoir pour l'homme qui est dans la force de l'âge et célibataire : mais pour un mari, pour un père de famille, pour l'homme entouré d'enfants en bas âge, faut-il répéter que ces moyens ne sont presque toujours que de cruels expédients ; expédients que condamnent également l'humanité et la morale ? »<sup>1</sup> Et il finissait par une conclusion lapidaire : « L'histoire vous le dit, la route de ces émigrations est semée de cadavres. »<sup>2</sup>

De façon identique, Joseph Garnier ne craignait pas de repousser ces « émigrations et colonisations sur lesquelles l'opinion publique semble tant compter aujourd'hui pour le soulagement du malaise. Je me bornerai à dire qu'Adam Smith, Malthus, J.-B. Say et M. Rossi ont réduit à leur véritable expression les services de second ordre qu'on peut en attendre. Elles sont coûteuses pour la société ; tyranniques pour le pauvre qu'on exile ; insuffisantes, puisqu'elles ne retirent guère que quelques milliers d'hommes de certains pays où l'excès se mesure par millions. »<sup>3</sup>

Au-delà même de ces quelques positions non-conventionnelles de notre auteur, que l'approfondissement de la science de l'économie politique pourrait peut-être parvenir à lui faire abandonner tout à fait, l'ouverture au débat n'était pas absolue dans les colonnes du *Journal des économistes*, et les audaces exagérées pouvaient être mal accueillies. Sur le libre-échange, des frictions fortes existaient, et une certaine paix armée régnait, pour le bien supérieur de la cause. Sur d'autres aspects, non encore débattus, la convergence d'opinion, quoique fragile, n'empêchait pas un rejet de la contestation. Sur le point fameux de la « production de la sécurité », la route était pour ainsi dire barrée. Le caractère nécessairement étatique des missions dites régaliennes était un credo unanimement accepté, qu'on ne daignait mentionner que par effet de rhétorique, la position étant vue comme irrécusable. À l'occasion, la position radicale ou anarchiste était sévèrement rejetée.

Peut-être aussi que ce groupe, faussement uni, disséminait un triomphalisme sans substance, capable de faire tourner les têtes les plus capables. Dans le bilan dressé par le journal à la fin de l'année 1846, c'est-à-dire juste avant l'entrée de Molinari, les directeurs se faisaient fort d'avoir remporté la bataille. « Depuis cinq ans, affirmaient-ils, le bruit de toutes les écoles antiéconomiques s'affaiblit ; la voix des hommes qui ont appris à ne s'inspirer que de l'étude de la nature et de la science a acquis un véritable ascendant sur un grand nombre d'esprits d'élite, dont l'influence doit nécessairement réagir sur l'opinion publique encore prévenue mais sensiblement ébranlée. »<sup>4</sup> De même, l'union des libéraux était présentée comme assurée, le journal lui-même ayant déjà avec succès « réuni les membres épars de l'école économique »<sup>5</sup>.

Et pourtant, en quelques mois, le camp des économistes libéraux allait se représenter sous un jour nettement moins favorable. Les défections, les échecs, se présentaient sur la route. Le vent de l'Histoire se chargerait aussi de montrer qu'il avait soufflé et soufflait encore décidément en sens contraire.

Benoît Malbranche

<sup>1</sup> *Journal des économistes*, mars 1845, p. 341

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Journal des économistes*, septembre 1846, p. 131

<sup>4</sup> *Journal des économistes*, décembre 1846, p. 1-2

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 2

# Lettre inédite sur l'individualisme

par Yves Guyot

Lettre sur l'individualisme, (à un anonyme — 29 mai [1902 ?]). Peut-être à Henry-Léon Follin, propriétaire gérant de *l'Individualiste* à partir du 1<sup>er</sup> février 1902.

[Texte dactylographié. — Fonds Guyot, D21J 102.]

29 mai

Mon cher confrère,

Votre lettre m'a rejoint à Londres où je me trouvais pour assister à la conférence annuelle de la *Fédération internationale abolitionniste de la prostitution réglementée* et pour la réunion annuelle de la *Personal Rights association*. J'ai pu me convaincre une fois de plus que le progrès social exige deux conditions : le maintien des droits acquis, la reconnaissance des droits méconnus.

Le droit est l'expression du besoin : tant que l'être n'a qu'une perception confuse de ses besoins, il se sait ni affirmer ni faire respecter son droit. De mauvais traitements peuvent provoquer les gémissements ou les révoltes de l'animal, de l'enfant : ni l'un ni l'autre n'a la notion du droit ; et beaucoup d'adultes ne sont que des enfants.

L'individualisme a pour objet de donner à chacun la notion de son droit et, par cela même, conscience du droit de ses congénères.

Le Bill of Rights de 1689, la Constitution des États-Unis de 1787, la Déclaration des droits de l'Homme et la Constitution de 1791, toutes les constitutions modernes ont pour but de limiter le pouvoir social à l'égard du droit individuel ; chaque constitution, chez chaque peuple, marque depuis deux siècles une étape de l'individualisme.

Dans la conception du kalife oriental, le même homme légifère, juge et exécute ; la théorie de la séparation des pouvoirs de Montesquieu est le criterium qui nous permet de dire instantanément que tel pays est dans un état de barbarie et tel autre dans un état avancé d'évolution.

L'État avait la direction religieuse, intellectuelle, morale, économique des individus ; la liberté de conscience, la liberté de penser, la liberté de la parole et de la presse, la liberté du travail, c'est le droit de chacun de croire ce qu'il veut, de penser ce qu'il veut, de dire et d'écrire ce qu'il lui convient, de faire tel usage qu'il veut de ses forces musculaires et intellectuelles.

Tous les progrès matériels, scientifiques, politiques, sociaux, sont venus non des pouvoirs publics, mais des individus ; ce n'est point l'État qui a inventé la machine à vapeur ou l'application de l'électricité aux besoins humains.

Toutes les grandes découvertes proviennent d'hommes qui se sont fait eux-mêmes ; les idées qui ont transformé la direction politique ou sociale des peuples ont commencé par être proscrites ; on pourrait dire, de la plupart de celles qui sont aujourd'hui devenues lieux communs, qu'elles se sont heurtées au misonéisme officiel.

L'histoire du progrès est l'histoire d'individus, presque toujours en opposition avec l'état social dans lequel ils vivaient.

Tout homme qui a une opinion personnelle est un individualiste ; et toute instruction, pourvu qu'elle ne soit pas un simple exercice mnémorique, forme des individualistes. Tel qui se proclame socialiste, mais entend penser par lui-même, fait acte d'individualisme ; tous les chefs socialistes sont des individualistes pratiques, comme ils le prouvent dans les désaccords qui éclatent entre eux.

Tout progrès intellectuel est un progrès individualiste. Actuellement il n'est pas un socialiste qui donne pour idéal aux hommes qu'il endoctrine l'obéissance passive. Tous leur affirment qu'ils préparent une ère de liberté. Leur mot d'ordre, c'est l'affranchissement du travailleur ; et même quand ils introduisent un régime de police et de contrainte, ils donnent pour idéal la liberté. Seulement quand ils réclament à la fois la liberté politique et la tutelle économique, ils sont aussi illogiques que les protectionnistes qui se croient libéraux.

Gouverner, c'est diriger des hommes ; administrer, c'est mettre le mouvement et l'ordre dans les choses. L'État doit cesser de gouverner pour administrer ; telle est la formule dégagée des travaux de Quesnay, Turgot, Guillaume de Humboldt, Benjamin Constant, Charles Comte, John Stuart Mill, Édouard Laboulaye. Les socialistes ont voulu la prendre en prétendant que ce que l'État perdait en gouvernement, il devait le regagner en administration.

Rien de plus faux : car l'État ne doit rien faire de ce que l'individu peut faire. Il ne doit administrer que les intérêts communs, forcément indivis, comme la sécurité intérieure et extérieure.

Toute mesure contraire est un acte de régression ; car, comme l'a démontré Sumner Maine, l'évolution sociale est la substitution des contrats aux arrangements d'autorité.

Dans le vocabulaire actuel, on entend par « progrès social » un certain état de choses en contradiction avec les caractères que lui donne l'expérience universelle : c'est une preuve de l'inconscience de la plupart des hommes politiques qui, n'ayant pas assez médité l'histoire ou n'ayant pas assez de scrupules pour tenir compte de ses enseignements, préfèrent, en endossant les préjugés courants, exploiter les majorités électorales.

Qu'importe ! L'avenir est à l'individualisme.

Les entreprises interventionnistes se heurtent à deux obstacles :

1° La notion du droit individuel de plus en plus nette chez chaque individu.

2° Comme conséquence de cette notion, la résistance du contribuable à la politique de spoliation qui consiste à prendre à l'un pour donner à l'autre. Le budget est un frein.

Enfin, en dépit d'apparences contraires, les deux grandes institutions qui exigent la suppression de la volonté du plus grand nombre s'éliminent de plus en plus ; la civilisation sacerdotale et guerrière fait place à la civilisation scientifique et industrielle.

Ces faits, chacun les perçoit plus ou moins nettement ; mais il faut que quelques-uns les coordonnent et formulent les conclusions qui en dérivent.

En contribuant à cette tâche dans *l'Individualiste*, vous rendez, mon cher confrère, un service dont les hommes qui ne bornent pas leur horizon au fait politique du jour et au succès personnel de demain, ne sauraient vous être trop reconnaissants.

Cordialement à vous,

Yves Guyot

# Des largesses de l'État envers les industries privées

par Louis Reybaud

Dans un article plein de hardiesse, Louis Reybaud examine tour à tour les différentes formes prises par l'aide publique à l'industrie : primes, subventions, prêts d'argent, garanties d'un minimum d'intérêt, indemnités. S'il les traite une à une, c'est pour les rassembler ensuite dans une condamnation globale, car les largesses de l'État envers les industries privées aboutissent d'un côté, à une dilapidation de l'argent des contribuables, de l'autre à des entreprises mal conçues, mal combinées, et dont on chercherait en vain le principe vivifiant.

## DES LARGESSES DE L'ÉTAT ENVERS LES INDUSTRIES PRIVÉES.

*Primes. — Subventions. — Prêts d'argent.  
— Garanties d'un minimum d'intérêt. — Indemnités.*

Sous diverses formes, et à l'aide d'une grande variété de combinaisons, le Trésor public paraît devenir de plus en plus une caisse de secours pour les spéculations particulières. Mille prétextes ingénieux, et en apparence légitimes, servent à colorer tout un ordre nouveau de relations financières qui s'établissent entre l'État et quelques intéressés. Dans l'origine, les faveurs de ce genre ont été restreintes ; on y a mis de la mesure, de la discrétion. Mais la contagion s'étend, à ce qu'il semble, et pour peu que le gouvernement s'y laisse entraîner, il sera bientôt le commanditaire général d'une foule d'entreprises. C'est là un fait grave, et qui mérite qu'on s'y arrête.

Il ne saurait être ici question d'inquiéter aucun intérêt en particulier. Les principes seuls sont en cause, et c'est par l'ensemble qu'il convient d'aborder ces sujets délicats. Bien des abus ont pris racine parce qu'il ne s'est pas trouvé, dès la première heure, des voix assez fermes pour dire quels fruits ils allaient porter. L'histoire des illusions, en matière économique, serait longue à écrire, et chaque jour y ajoute un chapitre nouveau. On sait quel enthousiasme accueillit les efforts naissants du sucre de betterave, et quels mécomptes sont issus plus tard de ses développements. Il a fallu de grands sacrifices pour le rendre viable ; il en faudrait de plus grands encore pour l'étouffer. Le système de largesses dans lequel on voudrait entraîner l'État, de bien des côtés et par diverses voies, prépare, tout le fait craindre, une déception semblable. On s'en promet des merveilles, on s'y abandonne avec une sorte d'imprévoyance. Cherchons à pénétrer, en dehors de toute prévention favorable ou hostile, quelle sera son influence sur la fortune publique et son action sur les forces productives du pays.

Dès l'abord, un danger réel se révèle. Dans l'état ordinaire des relations, les diverses activités nationales cherchent les issues naturelles qui leur sont ouvertes, se surveillant,

se contrôlant l'une l'autre, et maintenues, soit par la concurrence, soit par la limite de leurs ressources, dans un cercle d'opérations régulières et prudentes. Ce n'est pas à la légère qu'un spéculateur engage sa propre fortune dans une entreprise. Avant de s'y livrer, il en calcule les chances, réduit, autant que possible, la part de l'imprévu, s'entoure de tous les conseils, s'éclaire de toutes les études préparatoires, et ne se détermine qu'après avoir épuisé les moyens de vérification. Une affaire ainsi conduite, soumise à la longue enquête de l'intérêt individuel, à son attention réfléchie, à sa timidité même, se dépouille nécessairement de ce qu'elle a de plus aléatoire. Son succès n'est pas infail- lible, mais elle peut invoquer en sa faveur une somme de probabilités réunies avec soin. En est-il de même quand le spéculateur, au lieu d'engager des fonds qui lui appartiennent, peut compter sur un concours étranger, par exemple sur la commandite fraction- née à l'infini, ou sur les subsides de l'État ? L'expérience a prouvé le contraire. Non seulement les garanties d'une bonne gestion diminuent à mesure que le risque person- nel du spéculateur est moins grand ; mais encore les entreprises combinées dans ces termes sont presque toujours légèrement étudiées, témérairement conduites, inconsi- dérément préparées, reposant sur des devis fautifs, pour ne pas les qualifier plus sévè- rement. Il va sans dire que, même en ceci, on doit faire la part des exceptions.

À voir ce qui se passe, ce sont là en effet les deux formes les plus aventureuses qu'affecte la spéculation, soit qu'elle fractionne le concours des capitaux de telle sorte que toute possibilité de contrôle sérieux disparaisse, soit qu'elle s'appuie sur les res- sources de l'État, qui s'est montré jusqu'ici le plus désintéressé et le plus négligent des commanditaires. Ce n'est pas le lieu de parler des écarts qui ont accompagné le premier de ces modes de spéculation, écarts tels, qu'ils ont compromis le plus énergique instru- ment de l'activité industrielle et commerciale. Il faut se borner à suivre les effets de l'invasion des subsides du Trésor dans la spéculation particulière. Le plus évident a été l'affluence de projets mal conçus, d'entreprises mal combinées. On arrive avec des semblants d'études, chargées d'erreurs involontaires ou volontaires. L'essentiel est de réussir, d'engager l'État. On sait que les faveurs s'engendrent l'une l'autre, et que les libéralités se changent facilement en habitude. Les pouvoirs publics donnent parce qu'ils ont donné ; ils tiennent à honneur de ne pas laisser leur œuvre incomplète. C'est ainsi que l'on a pu créer une sorte de paupérisme spéculateur qui cherche, en toute occasion, à exciter la pitié par le spectacle de ses plaies et le récit de ses misères.

Ce système d'obsession devait être la conséquence forcée des premières complai- sances du Trésor. Dès qu'on l'a vu accessible aux intérêts privés, il est devenu l'objet d'un siège en règle, siège savant, où l'on fait jouer des armes puissantes. Cette situation affecte déjà les mœurs publiques et l'avenir de nos finances. Elle ouvre la carrière à des prétentions illimitées, et conduira au déficit si l'on n'y prend garde. Si les caisses de l'État continuent à se mettre au service des particuliers avec la facilité et la générosité qui les distinguent, il va s'ensuivre que tous les yeux se tourneront vers la manne offi- cielle, et tous les efforts vers les moyens d'en avoir une part. Dès lors il y aura pour les nationaux deux genres d'industrie et deux natures d'opérations ; les unes réalisées avec leurs propres deniers ; les autres avec les deniers de tous. Les premiers courront des risques directs, les seconds à peine des risques indirects. Quel vaste champ abandonné à la faveur, à la brigue, et à ces influences infatigables qui s'agitent autour des pouvoirs publics ! Ne vaudrait-il pas mieux limiter ce terrain au lieu de l'étendre, et s'arrêter sur cette pente où l'on semble irrésistiblement entraîné !

En attendant, la récapitulation des diverses formes sous lesquelles s'est manifestée jusqu'ici la libéralité du Trésor envers les industries privées pourra donner une idée du

chemin que l'on a fait dans cette direction, et inspirer le désir d'y apporter quelque retenue. Ces subsides ne sauraient être tous enveloppés dans un blâme uniforme : il en est même qui sont, dans une certaine mesure, et sous quelques réserves, légitimes ; mais pour obtenir la somme entière des empiétements accomplis, il convenait de ne rien négliger, de ne rien omettre.

En première ligne, parmi les largesses du Trésor, figurent les primes, qui sont de deux sortes ; les unes, formant à peu près l'équivalent des droits qu'ont payés à l'entrée du royaume les matières premières exportées ensuite en objets manufacturés ; les autres, distribuées à titre d'encouragements proportionnels à certaines industries, à certaines navigations. Au sujet des primes manufacturières, il y a peu de chose à dire : c'est un simple remboursement qui tend à créer dans le pays une main-d'œuvre de passage et touchant à l'étranger par deux bouts, d'un côté par l'objet brut qu'elle en reçoit, de l'autre par l'objet ouvré qu'elle y verse. Ainsi en est-il des sucres, des tissus de coton et de laine, des soufres, des salaisons. Seulement, par le fait d'une législation variable et compliquée, ces primes ont amené plus d'un désordre commercial, et des habitudes de dol dans la manipulation de la part d'industriels plus avides que délicats. On a souvent parlé des bénéfiques interlopes dont le pont de Kehl fut le siège il y a quelques années, et les ports de la Méditerranée et de l'Océan n'ont pas perdu le souvenir de la situation qu'une prime exagérée sur les sucres fit à leurs raffineries de 1830 à 1833. Dans ces mouvements divers, c'est en réalité l'État qui crée ou détruit des fortunes industrielles, soit par des changements brusques ou des erreurs de calcul, soit par des issues qu'il ouvre à la fraude au préjudice de la loyauté. Dans ce sens il y a, même pour ces remboursements légitimes, des réserves à maintenir.

Les encouragements accordés à quelques industries et navigations lointaines exercent sur notre défense militaire une influence qu'il ne faut pas méconnaître. Les pêches de la baleine, du cachalot et de la morue forment des matelots intrépides, et dans l'état d'infériorité numérique où se trouvent nos populations maritimes comparées à celles de l'Angleterre, peut-être y a-t-il lieu d'admettre quelques moyens artificiels pour en accroître le nombre et pour en former l'instruction. Le seul danger serait que les résultats obtenus ne fussent pas en rapport avec les sacrifices qu'ils ont motivés, et c'est malheureusement ce qui arrive. L'inscription maritime, ce thermomètre de l'effectif dont nos flottes peuvent disposer, ne semble pas avoir profité beaucoup des encouragements distribués aux pêches lointaines. Elle est stationnaire, et n'a pas dépassé le chiffre de 1789. Là aussi se retrouvent d'ailleurs quelques fictions qu'une observation attentive fait seule évanouir. Une grande partie des marins que la pêche de la morue, par exemple, est censée former, ne mérite pas sérieusement ce nom. Chaque navire qui part pour Terre-Neuve embarque, il est vrai, de soixante à soixante-dix hommes ; mais sur ce nombre on compte à peine une douzaine de matelots. Le reste se compose de villageois arrachés aux travaux de la campagne, et qui, engagés comme journaliers pour la préparation du poisson, demeurent étrangers à la manœuvre et n'ont du marin que les pieds et l'estomac. Cependant ces hommes figurent sur les rôles de l'inscription navale et y perpétuent une déception. Quand il s'agit de défendre l'institution des primes, on les met en ligne de compte : ils font nombre, et contribuent au succès. Les millions d'encouragement passent ainsi d'un budget à un autre, et ce qui se présentait d'abord sous la forme du provisoire devient à peu près éternel. On pourrait croire que de semblables avantages placent nos pêches au premier rang : il n'en est rien. Les Anglais et les Américains, qui ne connaissent pas le système des primes, sont nos maîtres dans cette navigation comme dans les autres, et les largesses du Trésor, fussent-elles

plus grandes, ne nous placeront jamais à leur niveau. Il n'est pas d'encouragement capable de compenser l'essor que la liberté imprime aux relations. Les procédés artificiels ne sont que des expédients : ils ne peuvent pas suppléer les principes.

Les primes sont du reste une forme de secours déjà ancienne et invétérée : leur ambition est modeste, et elles n'embrassent pas un horizon sans limites. Il n'en est pas de même de quelques inventions nouvelles qui, acceptées par le Trésor dans un moment de surprise, lui imposent aujourd'hui des conditions et affectent des airs de despote. Les subventions, prêts d'argent et garanties d'un *minimum* d'intérêts sont dans ce dernier cas. C'est surtout à l'occasion des chemins de fer que ces combinaisons empiriques se sont produites et ont pu obtenir quelque crédit. On y a vu des exceptions ; leur prétention actuelle est d'être la règle. Il en est ainsi de tous les empiétements.

Certes, il est impossible de méconnaître l'utilité des voies à grande vitesse. Elles ne tiendront pas sans doute la somme entière des promesses qu'on a faites en leur nom ; mais en laissant à l'écart tout ce qui est dithyrambe, on comprend le désir que doit avoir un grand peuple de naturaliser sur son territoire, d'y multiplier les créations de ce genre. C'est là un sentiment louable : seulement il ne doit pas être exclusif. Au-dessus de la nécessité des chemins de fer, il y a la nécessité de maintenir le crédit public et d'assurer le bon ordre dans les finances. Ce serait un triste bienfait que celui de communications rapides, s'il devait être acheté par le déficit. Dans ce sens, la confusion de deux intérêts qui devraient demeurer distincts, celui de l'État et celui des particuliers, apporte dans ces sortes d'affaires un élément de trouble et de lutte, un stimulant vers des entreprises irréflechies. L'État a ses vues, les compagnies ont les leurs : cela se conçoit. L'État défend la cause de l'utilité publique, les compagnies se préoccupent de leur bénéfice personnel. Ce contraste dans les situations ne peut s'effacer que dans une capitulation où la faveur joue un rôle et où les sacrifices ne viennent jamais du côté des compagnies. L'intervention de l'État, comme porteur de secours, a un autre inconvénient, celui de changer, pour les entreprises de ce genre, la marche naturelle des choses en une foule de combinaisons artificielles dans lesquelles on l'enlace à ses dépens. Dans les pays où l'on raisonne les affaires au lieu de les poursuivre à l'aventure, en Angleterre et aux États-Unis par exemple, comment a-t-on procédé ? Partout où un chemin de fer a paru être une spéculation productive, des capitalistes se sont présentés pour l'exécuter à leurs périls et risques. On a donc choisi d'abord, étudié avec soin les directions convenables, et l'événement n'a pas trompé ces calculs. La moyenne du produit des voies anglaises et américaines est de sept à huit pour cent. En France, dira-t-on, l'esprit d'association s'est montré plus impuissant : il a manqué de ressort, d'initiative. Peut-être s'est-on trompé en le jugeant ainsi, et a-t-on pris un symptôme passager pour un état permanent. Quoi qu'il en soit, dès que l'État s'est laissé entraîner à devenir le commanditaire de quelques chemins, il a pris l'engagement implicite de l'être pour tous. La spéculation particulière ne peut plus rien entreprendre avec ses seules forces ; les largesses officielles ont changé les conditions d'existence des voies de fer, et substitué la vie factice à la vie réelle. Dès lors, peu importent les directions et les tracés, peu importent même les avantages des lignes ; l'essentiel est d'arracher au Trésor le plus d'argent possible, et de trouver dans ces subsides une garantie contre toutes les éventualités fâcheuses. Les compagnies savent calculer ; l'État ne le sait pas.

Voilà quelle situation s'est créée par le mélange de l'action officielle et individuelle en matière de chemins à grande vitesse. Désormais, il est presque impossible de s'y dérober. Toute concurrence serait impossible entre des lignes auxquelles l'État aurait concouru et celles qu'il refuserait de secourir. Pour avoir délié la bourse une fois, le

gouvernement sera obligé de la délier toujours. À ce point de vue, la plus justifiable de ces largesses est celle qui semble être la plus onéreuse. Une subvention, c'est ainsi qu'on la nomme, a du moins cet avantage de ne pas reposer sur une fiction et de constituer un sacrifice défini et déterminé. Le Trésor se résigne à un don qui doit contribuer à une création d'utilité publique, et son apport est représenté par le retour que lui fait cette création au bout d'un certain temps de jouissance, et moyennant certains dédommagements à dire d'experts. La propriété de l'objet se change ainsi en une emphytéose, et quoique cette clause soit aujourd'hui de droit ordinaire, indépendamment de tout concours en argent, pour les travaux qui intéressent la circulation commune, on peut néanmoins y voir une servitude qui légitime une indemnité. Les subventions, puisqu'on ne peut s'y soustraire, sont donc le mode de largesse le plus rationnel et en même temps le moins lourd. Elles donnent en outre le moyen direct de vérifier la convenance de chaque entreprise, les chances qu'elle offre, et n'exposent pas, comme le prêt et la garantie d'intérêts, à des mécomptes, à des abandons successifs. Parmi les spéculations particulières, l'État peut ainsi choisir celles qui lui demandent un moindre concours et exigent le moins de sacrifices.

Le prêt semble être déjà un mode plus malheureux. C'est une opinion, accréditée aujourd'hui, que l'État n'est point un créancier ordinaire, et qu'au moyen de certaines influences on peut toujours l'amener, sinon au délaissement, du moins à une modification de ses droits. Cette opinion, il faut le dire, ne s'est pas formée à la légère : plusieurs faits ont servi à l'établir, et, sans qu'il soit nécessaire de les préciser, ils s'offriront d'eux-mêmes à la mémoire. Les plus récents vont être bientôt l'objet d'une discussion législative, et quant aux anciens, on peut se souvenir du prêt exceptionnel de trente millions que l'industrie et le commerce obtinrent dans la crise qui suivit les événements de 1830. Le gouvernement descendit alors jusqu'aux fonctions de commissaire-priseur et de prêteur sur gages. C'est une expérience qu'il ne doit plus recommencer, ni dans son intérêt, ni dans son honneur. Les emprunts que les industries privées font aux caisses publiques ne semblent donc pas avoir ce caractère indélébile et obligatoire qui règle les transactions particulières. On reçoit des mains de l'État avec l'intention de lui rendre le moins possible, le plus tard possible, et de l'amener, de guerre lasse, à une aliénation, à un compromis. Voilà ce que sont les choses dans la réalité. Si l'État se ravise, s'il renonce à cette condescendance, il tombe dans un autre écueil : d'un rôle ridicule, il passe à un rôle odieux. Il faut dès lors qu'il exécute ses débiteurs, qu'il poursuive leur expropriation, qu'il les dépouille, qu'il les ruine. Beaucoup d'engagements en matière de travaux d'utilité publique sont pris à la légère parce que l'on compte sur la tolérance du Trésor, sur sa longanimité. Qu'il se montre intraitable, et le voilà, dès demain, transformé en procureur et livré aux embarras comme aux rigueurs de la procédure. À tout prendre, cette attitude vaut pourtant mieux que celle de victime, et quelques exemples, qui frapperaient haut, seraient utiles pour inspirer ce respect des engagements, qui est la sanction des affaires.

Le désir d'avoir des chemins de fer a suggéré un troisième mode de concours : la garantie d'un *minimum* d'intérêt. Cette forme de largesse a trouvé des défenseurs habiles et fort compétents, hors de ce recueil et dans ce recueil même. Peut-être, en exposant ses avantages, a-t-on affaibli ses inconvénients. Le plus saillant est qu'avec ce moyen l'État s'engage sans savoir quelle sera la somme de ses sacrifices. Sa part contributive est à la merci de toutes les fluctuations des entreprises. Chaque année, il y aurait un compte à faire : tantôt on irait jusqu'à la limite de la garantie, tantôt on l'entamerait à peine. Cette condition aléatoire ne saurait convenir à un gouvernement. Encore moins

doit-il chercher à établir entre lui et l'industrie privée des relations pleines d'embûches. Ce qui était vrai tout à l'heure pour les prêts consentis par le Trésor, est vrai pour tous les traités que l'on passe avec lui. Tromper l'État n'est pas, dans nos mœurs, un acte qui rencontre beaucoup de scrupules. Un tort fait à un être collectif, à une abstraction, n'alarme guère les consciences. Qu'en résultera-t-il ? Qu'en tout état de cause, les compagnies, ou tout au moins leurs gérants, trouveront le moyen de faire porter à l'État la peine de sa garantie, qu'elles y procéderont ou par une dissimulation de recettes ou par une exagération de dépenses, et que, dans le malheur ou dans la prospérité, elles s'arrangeront de façon à ce que la responsabilité du Trésor public ne soit pas gratuite. Il faut mal connaître la nature humaine et les habitudes industrielles pour prévoir d'autres résultats. Entre les cautionnés et la caution, il n'y aurait jamais une entière sincérité de rapports, et dans les mille détails d'une exploitation compliquée, tout moyen de contrôle serait inefficace. Le mieux est d'éviter une situation presque arbitraire, qui recèle tant de pièges et prépare tant de collusions.

La garantie d'un *minimum* présente un autre inconvénient, bien plus grave encore, celui de créer dans la dette publique deux natures de titres et deux sortes de créanciers. Les uns n'auraient droit qu'au service de leurs intérêts ; les autres, en dehors de cet intérêt garanti par l'État et par conséquent assuré, auraient en perspective, comme prime, les bénéfices éventuels d'une exploitation industrielle, assise sur un gage immobilier. Qui ne comprend que cette combinaison aurait pour double effet d'attirer les capitaux vers ces nouveaux titres au préjudice des anciens, et de déterminer à la fois une hausse rapide dans les actions privilégiées, et une baisse correspondante dans les divers coupons de la dette ? L'économie du crédit public s'en trouverait nécessairement ébranlée. Quant aux entreprises particulières indépendantes des chemins de fer, il est évident que ce serait un coup terrible pour elles. Les capitaux qui cherchent aujourd'hui dans l'industrie et dans le commerce des placements plus chanceux mais aussi plus avantageux que ne le sont ceux du grand livre, se porteraient inmanquablement vers des valeurs qui offriraient à la fois la solidité des uns et l'appât des autres. De là une perturbation inévitable dans l'état économique du pays si la création de ces titres industriels, garantis par l'État, avait lieu sur une grande échelle. Ainsi ce système de communications rapides, dont l'effet devait être d'imprimer un merveilleux essor à la fortune de la France, marquerait son avènement par une crise et par une hécatombe des intérêts généraux en l'honneur de quelques intérêts particuliers.

De ces trois formes de largesses, que la création des chemins de fer semble désormais devoir imposer au Trésor public, la subvention est donc la plus inoffensive. Ensuite vient le prêt, qui n'est souvent qu'une déception ; puis la garantie d'un *minimum* d'intérêt, qui serait à la fois une déception, et le plus onéreux des sacrifices. Il est prudent de s'arrêter dans cette dernière voie : c'est assez que quelques compagnies se trouvent aujourd'hui placées sous l'empire d'une semblable combinaison. En résumé, pour une seule nature de spéculations, voilà trois moyens ingénieux que l'on a trouvés en vue de commettre le Trésor dans des entreprises privées. Qu'on laisse l'intérêt individuel entrer dans la brèche qu'on vient de lui ouvrir, s'installer au cœur de nos finances, et l'on verra quelle est sa puissance d'imagination et sa fécondité d'expédients.

Ce n'est pas tout : le Trésor est encore l'objet d'autres obsessions et d'autres exigences. Après avoir soldé les industries qui demandent à naître, il faut qu'il rachète les industries en danger de mourir. L'État fait ainsi les frais de baptême et les frais d'enterrement, et parfois même il paye fort cher le triste honneur de sacrifier celles qui lui doivent la vie. C'est le cas du sucre de betterave, dont le berceau fut entouré de tant de

flatteries, de tant d'encouragements. Aujourd'hui on le traite en parasite : on parle de lui donner quarante millions en retour d'un suicide. Il est impossible d'envisager de sang-froid cette économie politique qui emprunte ses procédés à la méthode chirurgicale. La lutte des deux sucres, indigène et colonial, est certainement un fait grave ; mais ce n'est pas en le tranchant ainsi qu'on obtiendra une solution satisfaisante. Il y a justice à égaliser les conditions d'existence des deux sucres en les abandonnant à leurs forces naturelles ; il y aurait injustice à supprimer systématiquement l'un des deux au profit de l'autre. Égalité de droits, soit ; mais point de rachat, point d'indemnité, car c'est encore une porte fatale qui s'ouvre, une nouvelle machine de guerre dirigée contre le Trésor. On a voulu changer, pour ce cas spécial, le mot d'indemnité en celui d'expropriation pour cause d'utilité publique ; mais ce n'est là évidemment qu'un euphémisme. Quand on exproprie pour détruire, cela s'appelle, dans toutes les langues du monde, indemniser. Utilité publique et anéantissement arbitraire sont deux expressions inconciliables. Il se peut que dans la lutte à armes égales, le sucre indigène succombe ; mais c'est une expérience qui doit s'accomplir tout entière, ne fût-ce que pour servir de leçon aux industries artificielles.

Par-dessus tout, il importe que l'indemnité et le rachat des industries ne puissent pas invoquer un précédent et passer à l'état de système. Déjà il est facile d'entrevoir quelles conséquences entraînerait l'application de semblables mesures. Pour une plainte que l'on apaiserait, il en naîtrait vingt ; on verrait les prétentions se succéder, les réclamations s'élever de mille côtés. Ainsi, à peine a-t-il été question d'indemniser les fabricants de sucre de betterave et de racheter leur industrie, que les divers intérêts qui se groupent autour d'elle ont fait entendre la voix. Les constructeurs de machines, les propriétaires du sol ont demandé une réparation pour le tort qu'on allait leur causer. Avec plus de raison encore, les ouvriers que ce rachat devait déclasser ont trouvé qu'il était injuste de les jeter sur le pavé sans rien stipuler pour eux. Ainsi, en ne croyant toucher qu'un seul intérêt, l'État en atteignait quatre ou cinq, sans compter ceux qui pouvaient se tenir sur la réserve. L'indemnité, dans ce sens, ressemble à l'hydre de l'antiquité : les réclamations semblent multiplier à mesure qu'on les satisfait, et renaître sous la main qui en fait justice.

Que d'espérances ce mot magique d'indemnité a déjà soulevées ! Toute industrie se repose désormais sur l'État du soin de lui assurer des bénéfices tranquilles, uniformes, constants. Au moindre trouble apporté dans l'équilibre de son existence, c'est vers le Trésor public qu'elle se tourne en criant à l'aide et en invoquant les droits acquis. L'activité humaine, dans sa fièvre de perfectionnement, renverse ce qui lui fait obstacle et laisse des blessés sur son chemin. On s'imagine que l'État va se charger de réparer le mal causé par le progrès qui passe, assurer les industries contre les atteintes que leur portent les découvertes, recueillir les invalides et les doter magnifiquement. Telles sont les illusions du temps, et l'on peut en voir le témoignage dans les prétentions des maîtres de postes au sujet de l'établissement des chemins de fer. La locomotive doit une indemnité au relai, et si ce n'est elle, du moins l'État. Ainsi parlent les maîtres de postes. Il fallait s'y attendre. Si l'imprimerie était à naître, elle ne s'établirait pas sans compter avec les copistes ; si les métiers à la mécanique n'étaient pas en cours d'exercice, ils auraient, avant de fonctionner, à capituler avec les fileurs à la main. Ce qu'on n'a pas osé dans les siècles les plus barbares, on l'ose aujourd'hui, et le gouvernement, par une condescendance singulière, s'y associe. Les mariniers qui vivaient du hâlage ont laissé la vapeur sillonner nos rivières et leur enlever le service des transports ; la soie dans la chapellerie a remplacé le feutre, le gaz a supplanté l'huile, des révolutions sans

nombre ont agité la sphère des arts professionnels et signalé leur passage par des bouleversements douloureux. Personne pourtant n'a songé jusqu'ici à rendre l'État responsable de ces souffrances et de ces pertes. Cette initiative était réservée aux maîtres de postes : ils ouvrent une carrière qui est vaste, et si l'on assemble une commission spéciale pour toutes les réclamations de cette espèce, c'est une rude besogne que l'on se prépare. À tout prendre, les maîtres de postes ne sont pas les seuls industriels que les voies desservies par des moteurs à feu léseront dans leurs intérêts. Si l'on fait quelque chose pour eux, ne fera-t-on rien pour les rouliers, pour les aubergistes, pour les commissionnaires-chargeurs, pour les charrons, pour les forgerons, pour les selliers, dont l'industrie se rattache à la circulation des routes ordinaires<sup>1</sup> ? Quand on veut bien comprendre ce que c'est que l'absurde, on n'a qu'à le compléter.

On vient de voir à quelle suite d'assauts nos finances se trouvent en butte. Primes, subventions, prêts, garanties d'intérêt, indemnités, rien ne manque à cet arsenal que l'on dirige contre elles. Pris isolément, ces divers moyens n'ont pas une grande importance ; mais leur ensemble effraye. Il ne faut pas les condamner tous indistinctement ; mais il faut se tenir en garde contre la tendance qu'ils révèlent. Le Trésor public semble devoir dorénavant payer la folle enchère de toutes les expériences : chacun se croit en droit d'y porter la main. C'est là une opinion fâcheuse, et qu'il serait dangereux de laisser s'accréditer. En subventions, en prêts, en garanties, soit votées, soit en cours de vote, on trouve déjà plus de quatre-vingt millions d'engagés. Les primes de diverses natures doivent dépasser le chiffre de vingt millions ; on demande quarante millions pour indemniser le sucre de betterave, et si le grand réseau des chemins de fer s'exécute, de nouveaux millions s'ajouteront à ceux-là. Voici donc le gouvernement commanditaire d'une foule d'industries. Que sera-ce si d'autres industries parviennent à se convertir en compagnies d'assurances contre le progrès ? Il est évident que si ce régime pouvait durer et s'étendre, le Trésor ne s'appartiendrait plus<sup>2</sup>.

Habituer les industries privées aux largesses de l'État, c'est leur rendre un détestable service, c'est tourner leur activité vers l'intrigue, c'est déplacer le mobile qui les animait. Dans une appréciation sommaire, on a pu voir quel chemin a été fait dans ce sens en peu d'années. Encore quelques pas, et le mal deviendra irréparable ; la production s'en trouvera atteinte. D'un côté les industries regarderont le Trésor comme une proie ; de l'autre, le Trésor se résignera à être l'agent comptable des industries. Cela durera jusqu'à ce que ce système périsse par ses excès, et qu'il n'y ait plus en France que des industries mourantes auprès d'un Trésor tari.

Les hommes qui ont quelque prévoyance dans l'esprit doivent tout faire pour prévenir de pareils résultats. On ne saurait se refuser à voir qu'il règne aujourd'hui un entraînement général vers ces affaires hybrides qui ne sont ni aux particuliers, ni à l'État, et qui relèvent inégalement des uns et de l'autre. De proche en proche, la contagion gagne, et le troupeau des solliciteurs s'accroît. Si cette combinaison doit être subie dans

<sup>1</sup> Notre honorable collaborateur M. Reybaud n'a pas tenu compte, en faveur des maîtres de poste, de l'obligation où ils sont de faire un service public de la plus haute importance, et d'avoir des relais toujours prêts pour le gouvernement et pour les voyageurs. (*Note du rédacteur en chef.*)

<sup>2</sup> À dessein, on a omis dans cette énumération deux sortes d'indemnités qui devraient procéder sur une bien grande échelle, celle de l'émancipation des noirs, qui exigera plus de deux cent cinquante millions, et celle qui assurera la liberté du travail, en comptant avec des privilèges civils chaque jour plus onéreux et plus enracinés. On n'ose pas prévoir quelle somme serait aujourd'hui nécessaire pour ce second affranchissement.

de certains cas, s'il faut se résigner à un mal pour obtenir un plus grand bien, qu'on sache dès à présent ce que l'on veut faire, jusqu'où l'on veut aller ; qu'on n'autorise pas toutes les prétentions, celle des maîtres de postes, par exemple, en nommant des commissions au moins intempestives. La question est grave : il s'agit de l'avenir de nos finances, et de ce principe si tutélaire, que les caisses publiques n'appartiennent qu'aux services publics.

Louis REYBAUD.

# L'immigration et l'éventualité de la dénationalisation de la France

par Paul Leroy-Beaulieu

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la France, dont la natalité est en baisse, a recours à l'immigration pour soutenir sa population. En sociologue et en économiste, Paul Leroy-Beaulieu étudie ce mouvement et ses conséquences dans son ouvrage sur *La question de la population* (1913). Selon lui, l'agglomération d'individus étrangers ou naturalisés, dans des villes particulières où ils conservent leur culture et leur langue, fait courir au pays un risque de « dénationalisation » qui se matérialisera rapidement, en quatre ou cinq générations.

Si peu dense que soit actuellement la population de la France, on espère qu'elle se maintiendra, si même elle n'augmente légèrement, malgré l'insuffisance des naissances, grâce à l'immigration. « Eh bien, ces étrangers qui afflueront, attirés par de bons salaires et par l'attrait du climat, on les naturalisera, on les assimilera, on en fera des Français. La France, dit-on, est douée d'une rare puissance d'assimilation. Voyez les Francs, les Normands, les Wisigoths et autres envahisseurs, la population gallo-romaine ou plutôt gauloise, superficiellement romanisée, des anciens temps les a assimilés ; il n'y a pas de raison pour que la population française contemporaine et à venir ne fasse pas de même en ce siècle et dans les siècles suivants. »

Eh ! si, il y a des raisons pour que cette œuvre d'assimilation des éléments étrangers soit plus difficile, sinon impossible, partielle seulement et non intégrale ; un examen attentif le montrera.

On se flatte d'éviter la dépopulation de la France par l'assimilation graduelle des immigrants étrangers, la France devenant un pays d'immigration constante comme les contrées d'Amérique. Il est à craindre qu'on n'éprouve là une cruelle déception et que l'on ne puisse prévenir la dépopulation qu'en subissant la dénationalisation de la France : *Dépopulation prochaine ou Dénationalisation prochaine de la France, s'il ne se produit un revirement prompt et décisif de la mentalité française, voilà le dilemme ; voilà la destinée qu'on peut regarder comme inéluctable* ; le chapitre suivant en fournira la démonstration<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous avons établi que le nombre d'enfants par mariage, qui était de 3,09 et 3,03 dans les périodes d'années 1876-1880 et 1881-1885 et encore de 2,96 dans la période 1886-1890, puis de 2,72 dans la période 1890-1900, était tombé à 2,50 par mariage dans la période de 1901-1905, à 2,32 dans celle de 1906-1911, et seulement 2,18 par la baisse de la natalité de 1911, avec tendance à un déclin nouveau. Une statistique officielle qui vient d'être publiée (novembre 1912) sous le titre : *Les familles françaises et les enfants*, pourrait

CHAPITRE III  
LA QUESTION DES ÉTRANGERS RÉSIDANT.  
L'ÉVENTUALITÉ DE LA DÉNATIONALISATION DE LA FRANCE.

*Espérances que l'on fonde sur les facultés assimilatrices de la France pour franciser les immigrants étrangers. — Les grandes nations futures seraient des conglomérats d'éléments hétérogènes. — Illusions graves qui se rattachent à cette conception. — La loi de 1889 sur la naturalisation ; quoique bonne, elle ne peut avoir que des résultats bornés. — Les étrangers immigrant en France ne sont plus et surtout ne seront pas, à l'avenir, dans des conditions facilitant l'assimilation. — L'immigration temporaire et l'immigration permanente. — Nombre des étrangers résidant et des naturalisés d'après les recensements successifs depuis 1851. — Les immigrants se concentrent par grandes masses et par nationalités déterminées dans les départements proches de la frontière et dans les grandes villes. — Ils constituent des corps étrangers homogènes, gardant leur langue nationale propre et sont malaisément perméables à la mentalité française. — Avec le développement futur fatal de ces corps étrangers homogènes et imperméables à la mentalité française, on doit arriver, sauf relèvement prompt de la natalité française ou cessation de son déclin, à la dénationalisation progressive, sinon de la France entière, du moins de certaines parties de la France.*

La France, quoique son sol, sinon son sous-sol, soit un des meilleurs du monde et que sa richesse accumulée se trouve énorme, n'a que 72 habitants au kilomètre carré tandis qu'elle est environnée de nations qui, sauf l'Espagne, ont une densité de population beaucoup plus considérable : encore a-t-on vu que, avec les tendances actuelles de la population française, cette faible densité de la France est appelée, sauf immigration, à diminuer rapidement.

Nous avons dit, au chapitre précédent, que nombre de personnes comptent sur cette immigration pour prévenir, d'une part, la dépopulation du pays et, grâce à la faculté d'absorption qui distingue notre race et que démontrent de nombreux précédents historiques, pour fortifier, par des éléments étrangers graduellement assimilés, la nationalité française.

M. Novicow, notamment, le sociologue russe si sympathique à la France, auteur plein de verve, d'ingéniosité et d'optimisme, dans son ouvrage : *L'Avenir de la Race Blanche critique du Socialisme contemporain*, cherche à dissiper les appréhensions que peut susciter le réveil de l'Asie et qu'excite même, chez certains, l'évolution éventuelle de la race noire. La France, notamment, suivant lui et d'autres, pourrait par la naturalisation,

être invoquée par des personnes inexpérimentées comme donnant des résultats plus favorables ; mais, en réalité, elle n'infirmes aucunement nos données et nos conclusions. Cette statistique repose, en effet, sur le recensement de 1906 : outre que les déclarations aux recensements sont loin d'offrir une exactitude absolue, il s'agit là de familles constituées il y a déjà un certain temps et même pour le plus grand nombre il y a déjà longtemps. D'après le recensement de 1906 (vieux de près de 7 ans), on comptait 293 enfants légitimes nés vivants par 100 familles dont 219 encore vivants au moment du recensement. Mais ces moyennes s'appliquent à des familles dont aucune n'a été constituée depuis 1906 et dont la plupart ont été constituées au siècle dernier, alors que la stérilité familiale était beaucoup moins accentuée que dans les années récentes. On ne saurait trop répéter que, par la baisse de la natalité actuelle, le nombre d'enfants par 100 mariages ne dépasse pas 218 et qu'il a une tendance marquée à diminuer encore, ce qui doit le faire tomber assez rapidement au-dessous de la moyenne de 2 enfants par mariage.

forme nationale de l'adoption, avec cette particularité qu'elle comporte parfois la contrainte, se procurer, par milliers, les enfants que la race ne lui fournit pas, mais que son sol, peu encombré et séduisant, attire des nations voisines. On insiste sur l'expérience qui prouve que la race française possède d'exceptionnelles facultés assimilatrices. Quant à croire que la race française en serait fâcheusement modifiée, c'est, ajoute-t-on, une profonde erreur. M. Novicow démontre qu'il n'existe pas de races caractérisées dans l'Occident du Continent européen ; il ne s'y rencontre que des sortes de conglomerats historiques. La France, en particulier, contient des « dolichocéphales blonds » et des « brachycéphales bruns », les premiers réputés nobles et les seconds réputés vils, des exemplaires de l'*homo europæus*, que l'on tient pour supérieur et de l'*homo alpinus* que l'on tient pour inférieur. Les deux variétés tantôt se sont fondues, tantôt coexistent plus ou moins juxtaposées et l'ensemble donne satisfaction, n'ayant rien de discordant et de désagrégant. On en conclut qu'un système suivi et méthodique de naturalisation pourra parer, dans une certaine mesure, à l'affaiblissement de notre natalité, en supposant que celle-ci ne se relève pas, ce qui ne saurait venir que de l'action énergique et prompte de causes morales modifiant profondément en France la notion de la famille.

On pourrait étendre davantage ces observations et pousser plus loin cette doctrine. Il serait facile de soutenir que les nations actuellement en formation et en développement sont et seront de plus en plus des *conglomerats* de races diverses : les États-Unis avec leur base anglo-saxonne, mêlée d'un puissant élément germanique et qui reçoivent maintenant des alliages nombreux d'éléments scandinaves, italiens, slaves, sans parler de 10 millions de nègres et d'hommes de couleur ; l'Amérique latine avec sa double base espagnole ou portugaise, d'une part, indienne de l'autre, avec l'afflux d'éléments italiens, français, germaniques, yankees, ces deux derniers appelés sans doute à prendre beaucoup de développement avec le temps.

En recevant des milliers, des dizaines de mille, même des centaines de mille, et ultérieurement des millions d'immigrants des nations prolifiques voisines ou peu distantes, la France ne constituerait donc pas une exception dans l'univers ; elle se rapprocherait de l'état interne des peuples du Nouveau-Monde.

L'avenir qu'on nous présente ainsi nous apparaît comme peu séduisant. Il ne manquerait plus que de joindre à tous les apports précédents, pour s'englober dans la nation française et pour y combler les vides causés par la faiblesse de plus en plus accentuée de la natalité, des Africains, Arabes ou Noirs et des Asiatiques. Une nation composée d'éléments aussi hétérogènes risquerait d'être fort inférieure en harmonie, en coopération volontaire et dévouée, en discipline acceptée, en communauté ou rapprochement de mœurs et d'idées, aux vieilles nations européennes où les éléments divers, en les supposant hétérogènes, ont été fondus par l'action lente des siècles, comme l'Allemagne, l'Angleterre et même l'Italie.

Laissons là l'avenir des *conglomerats* d'hommes de race diverse, comme ceux qui se constituent dans les deux Amériques et occupons-nous simplement de la France future en la comparant à la France du passé et du présent.

Nous avons été de ceux qui, jadis, ont provoqué le vote de la loi de 1889 sur la naturalisation, laquelle empêche que des générations d'étrangers se perpétuent indéfiniment sur notre sol, en échappant aux charges de la population française, notamment

au service militaire<sup>1</sup>. Cette loi de 1889 est une bonne loi, mais elle ne peut être complètement efficace.

On ne prend pas garde que l'immigration étrangère en France n'est plus exactement de même nature qu'autrefois et qu'un grand nombre, sinon la plupart, des étrangers immigrés, se trouvent en France, dans des conditions tout à fait autres que les étrangers de jadis.

Il faut d'abord distinguer l'immigration permanente et l'immigration temporaire. La première se compose d'hommes qui viennent dans le pays pour s'y fixer, pour y prendre racine ou qui, s'ils n'ont pas cette idée et ces dispositions au début, les prennent au bout d'un certain temps.

L'immigration permanente qui fonde des familles dans le pays peut parfois servir au recrutement de la population française. Néanmoins, même ces immigrants permanents ne sont plus aussi facilement assimilables qu'ils l'étaient jadis. Ils appartiennent souvent aujourd'hui à des nationalités voisines fortement constituées, comme l'Italie, l'Allemagne ; ils restent groupés dans les régions frontières ou dans les grandes villes, ayant entre eux des relations étroites, gardant leur langue, ayant des journaux en cette langue, se tenant en rapport avec les consuls de leur nation. Que l'on suppose qu'à la longue il se fasse une infiltration de plusieurs centaines de mille Allemands, même un jour de plusieurs millions en Lorraine, en Champagne, en Franche-Comté, en Bourgogne, qui pourrait prétendre que cela ne constituerait pas un grand danger et que la population française assimilerait aisément ces immigrants ? Ce phénomène d'infiltration se présente déjà, avec de moindres dangers, en Provence, de la part des Italiens et un peu en Languedoc et en Roussillon, de la part des Espagnols.

Heureusement, les Allemands n'immigrent jusqu'ici chez nous que dans les grandes villes, notamment à Paris, mais il n'est pas certain qu'il en soit toujours ainsi ; l'Allemagne ne pourra conserver éternellement sur son territoire le million environ de nouveaux Allemands que l'excédent des naissances sur les décès y produit chaque année. Même en admettant que cet excédent des naissances sur les décès diminue graduellement, l'Allemagne devra à une date plus ou moins prochaine, mais non très distante, fournir de nouveau à l'immigration transatlantique les masses qu'elle lui fournissait autrefois et qui se sont élevées à 200 000 âmes en certaines années ou même au delà (voir plus loin, p.489). Rien ne dit que outre cette émigration transatlantique, elle ne fournisse pas un jour une émigration destinée à l'Europe, avec ou sans esprit de retour, allant se fixer dans les contrées limitrophes favorables et attrayantes, parmi lesquelles, avec sa faible densité de population et sa richesse moyenne, peut se trouver la France.

À l'heure présente, l'immigration permanente en France tend à devenir moins importante que l'immigration temporaire. Notre région manufacturière et minière de l'Est se trouve envahie, non pas par des Allemands, mais par des Italiens et aussi par des Polonais ; ce sont également des Polonais qui se rendent par groupes dans le Nord de la France et jusque dans l'Ile-de-France.

Cette immigration temporaire s'effectue par bandes ; ce sont des adultes, sans famille, qui viennent faire une saison ou passer deux ou trois années dans le pays et puis

<sup>1</sup> Aux termes de cette loi sont Français : 1° tout individu né d'un Français en France ou à l'étranger ; 2° tout individu né en France de parents dont la nationalité est inconnue ; 3° tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né ; 4° tout individu né en France d'un étranger et qui, à l'époque de sa majorité, est domicilié en France, à moins que dans l'année qui suit sa majorité, telle qu'elle est réglée par la loi française, il n'ait décliné la qualité de Français et prouvé qu'il a conservé la nationalité de ses parents.

s'en vont ; il en est de même en Languedoc pour les Espagnols. Traversant, au printemps de 1912, un bourg minier de cette région, je voyais une baraque sur laquelle était écrit en grosses lettres : *Cambusa español* (cambuse espagnole). Cette immigration temporaire de plus en plus nombreuse ne fait pas souche dans le pays : elle n'est pas assimilable. La France est exposée à avoir des centaines de mille hommes, sinon un jour des millions d'hommes, qui sont ainsi simplement campés sur son territoire, sans aucune idée d'y jeter des racines. Cette immigration temporaire est, toutefois, politiquement et nationalement moins dangereuse que l'immigration permanente d'éléments appartenant à de fortes nationalités voisines.

Cette dernière immigration, économiquement utile, nationalement inquiétante, a chance de grandement se développer si la faiblesse de notre natalité s'accroît.

Les immigrants temporaires ne prennent rien de la mentalité française et des usages français. Souvent même, ils ne se donnent pas la peine d'en apprendre, nous ne dirons pas la langue, mais les mots les plus usuels de cette langue. Ils sont fréquemment embrigadés, conduits par un chef, qui les dirige, répond d'eux, traite pour eux, est seul en relations directes avec les personnes qui les occupent, et d'une façon générale, avec les gens du pays.

Il en est même ainsi parfois — et il est à craindre que cela ne devienne bientôt général — de l'immigration permanente, celle qui se fixe dans le pays sans esprit de retour. Elle ne se disperse pas, en effet, sur la surface entière de la France ; elle reste coagulée dans certains districts, pas toujours dans les districts frontière ou du moins de la frontière de son pays d'origine. Ainsi, il y a des milliers ou des dizaines de milliers d'Italiens dans les districts miniers de la Lorraine.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur la population étrangère en France. Chose curieuse, elle ne paraît guère s'être accrue depuis un quart de siècle, et à un moment même, elle semble avoir diminué ; c'est que le nombre des naturalisés a sensiblement augmenté, ce qui est la cause du peu d'accroissement du nombre des étrangers ayant gardé leur nationalité ; on saisit ici l'effet de la loi de 1889, relatée plus haut. Si l'on se reporte soixante ans en arrière, on voit, toutefois, combien se sont développés le nombre et la proportion des naturalisés et des étrangers en France.

Nous croyons devoir reproduire à ce sujet un très intéressant tableau publié dans les documents relatifs au recensement de 1906, le dernier sur lequel l'on ait au moment où nous écrivons (septembre 1912) des renseignements détaillés<sup>1</sup> ; nous le complétons par les indications actuellement connues relatives au recensement de 1911 ; le recensement de 1851 est le premier où l'on ait distingué les habitants suivant la nationalité :

ANNÉES	NÉS FRANÇAIS	NATURALISÉS		ÉTRANGERS	
		Au total	Par 10 000 habitants	Au total	Par 10 000 habitants
1851	35 388 814	13 525	4	79 289	106
1861	36 864 673	15 259	4	506 381	135

1866	37 415 283	16 286	4	655 036	172
1872	35 346 695	15 303	4	740 668	203
1876	36 069 524	34 510	9	801 754	217
1881	36 327 154	77 046	21	1 001 090	267
1886	36 700 342	103 886	28	1 126 531	297
1891	36 832 470	170 704	45	1 130 211	297
1896	37 014 389	202 715	53	1 051 907	275
1901	37 195 133	221 784	59	1 033 871	269
1906	37 575 586	222 162	57	1 046 905	270
1911	»	»	»	1 132 696	286

Ce tableau mérite quelques commentaires : en 1851 il n'y avait en France que 379 289 étrangers et 13 525 naturalisés, ensemble 392 814 habitants pouvant être considérés comme un élément hétérogène ; c'était une proportion quasi négligeable de 11 p. 1000 habitants, guère plus de 1 p. 100. En 1872, au lendemain de la chute du Second Empire, lequel avait été une époque de grande prospérité économique et de natalité relativement bonne en France, le nombre des étrangers et des naturalisés avait presque doublé, les premiers s'élevant à 740 668 et les seconds à 15 303, ensemble 755 971, ou 20,7 p. 1000 habitants, un peu plus de 2 p. 100. En 1886, le nombre des étrangers monte à 1 126 531 et celui des naturalisés à 103 886, ensemble 1 230 417, ou 32,5 p. 1000 habitants ; la proportion des éléments hétérogènes a augmenté de plus de 50% sur le sol français dans les quatorze années de 1872 à 1886. Depuis lors, le nombre des étrangers a paru ne guère s'accroître et même reculer un instant ; l'effet de la loi de 1889 se faisait sentir par l'accroissement sensible du nombre des naturalisés, avec un léger fléchissement ou la stagnation du nombre des étrangers proprement dits. En 1906, on comptait 1 046 905 de ceux-ci et 222 162 de ceux-là, ensemble 1 269 067, ou 32,7 p. 1000 habitants.

Le recensement de 1911 constate une augmentation assez sensible des étrangers, dont l'effectif atteint 1 132 696, soit 85 791 de plus qu'en 1906 ; nous ignorons encore (septembre 1912) le nombre des naturalisés d'après le recensement de 1911, mais il a dû s'accroître légèrement ; la proportion des seuls étrangers à la population totale étant de 286 pour 1000, en supposant que la proportion des naturalisés fût restée la même que lors du recensement de 1906, on aurait, pour ces deux éléments hétérogènes réunis, une proportion de 34,3 p. 1000 habitants, soit de près de 3,5 p. 100, plus que triple de celle de 1851 et de 70% plus élevée que celle de 1872.

Notons que ce tableau présente ces éléments hétérogènes sous un jour atténué ; il ne s'agit, en effet, parmi les naturalisés, que de ceux qui sont nés à l'étranger ; mais il est bon de tenir compte que la première génération d'enfants de naturalisés français, alors même qu'elle serait née sur le sol français, peut être considérée comme ayant une origine étrangère qui n'a pas eu encore toujours le temps de se perdre ; les enfants nés

en France de parents naturalisés ont été élevés dans une famille qui, en beaucoup de cas, conserve, en partie du moins, une mentalité étrangère. Cela est vrai surtout quand il s'agit de naturalisés qui se trouvent au milieu d'une agglomération importante de leurs compatriotes concentrée sur un point spécial du sol français. La mentalité étrangère, la conscience étrangère, ne disparaît pas, dans ce cas, rapidement. Si l'on tenait compte de cette observation et que l'on classât parmi les naturalisés tous les enfants nés à l'étranger ou en France de ceux qui ont reçu personnellement la naturalisation, le nombre des naturalisés devrait être relevé tout au moins de moitié et se rapprocherait de 330 000. Jointes aux 1 132 696 étrangers constatés par le recensement de 1911, cela ferait un ensemble d'éléments hétérogènes d'environ 1 500 000 âmes, soit de près de 4% de la population totale de la France.

Quelques personnes trouveront encore qu'environ 1 300 000 âmes d'éléments hétérogènes, cela ne doit pas susciter de vives alarmes. Mais, outre que ce nombre paraît appelé, avec notre natalité de plus en plus décroissante, à augmenter rapidement, à doubler, à tripler même sans doute dans un laps de quelques dizaines d'années, il faut tenir compte de ce que ces éléments hétérogènes sont très inégalement répartis sur le sol et parmi la population française ; ils se concentrent sur des points spéciaux ; ils mordent graduellement sur les frontières de la France et l'entament peu à peu.

Avec les documents relatifs au recensement de 1906, le seul dont les résultats détaillés soient connus à l'heure actuelle, nous dressons le tableau suivant relatif aux étrangers et aux naturalisés, dans les départements où ils sont le plus nombreux. On remarquera que la situation a dû s'aggraver de 1906 à 1911, puisque, à cette dernière date, on comptait 85 791 étrangers de plus qu'en 1906 :

NOMBRE D'ÉTRANGERS ET DE NATURALISÉS EN 1906 DANS LES DIX DÉPARTEMENTS FRANÇAIS QUI EN ONT LA PLUS FORTE PROPORTION RELATIVEMENT À LEUR POPULATION TOTALE<sup>1</sup>

DÉPARTEMENTS	POPULATION totale en 1906	NOMBRE d'étrangers	NOMBRE des naturalisés	RAPPORT des étrangers à la population totale du département pour 10 000 âmes	RAPPORT des naturalisés à la population totale du département pour 10 000 âmes
Alpes-Maritimes	366 568	102 872	6 858	2 807	187
Bouches-du-Rhône	769 533	124 426	12 780	1 617	166

<sup>1</sup> Certains de ces chiffres sont des chiffres ronds, comme celui des étrangers à Paris, et, par cette raison, sans doute des chiffres approximatifs : nous n'en sommes pas responsables et nous reproduisons textuellement les données du document officiel.

Var	322 933	42 426	4 818	1 321	149
Nord	1 882 219	183 153	36 363	973	193
Territoire de Belfort	95 000	8 438	3 699	888	389
Meurthe-et-Moselle	513 984	44 608	17 501	868	340
Ardennes	315 410	19 758	5 857	626	186
Seine Paris	2 719 924	170 000	42 673	625	157
Banlieue	1 068 642	36 949	14 533	346	136
Pyrénées-Orientales	211 788	11 103	1 103	524	52
Basses-Alpes	110 307	4 610	361	418	32

Ainsi, sur 366.568 habitants en 1906, le département des Alpes-Maritimes comptait 102 872 étrangers et 6 858 naturalisés, soit ensemble 30% de sa population. On peut dire que ce département est dans des conditions spéciales, ayant été acquis, pour la plus grande partie, de l'Italie qui le céda en 1860 et ayant toujours eu un fond de population italien, ce qui explique que l'attraction pour l'immigration italienne y soit grande. Mais voici deux départements bien anciennement français, les Bouches-du-Rhône et le Var, qui ont une très forte proportion de population étrangère. Dans les Bouches-du-Rhône, en 1906, sur 769 533 habitants, on comptait 124 426 étrangers et 12 780 naturalisés, ensemble plus de 136 000, soit, pour ces deux éléments réunis, 18%, en nombre rond, du chiffre de la population totale. Quant au Var, sur 322 933 habitants, il comptait 42 640 étrangers et 4 818 naturalisés, ensemble 47 458, soit environ 15% du total de sa population. Dans le vaste département du Nord, sur 1 882 219 âmes, il y avait 183 153 étrangers et 36 363 naturalisés, ensemble 219 516 âmes hétérogènes ou près de 12% du total de la population. La proportion est à peu près égale pour plusieurs départements de l'Est : le territoire de Belfort, Meurthe-et-Moselle, les Ardennes où, pour tous les trois, les étrangers et les naturalisés réunis constituent entre un peu plus de 10 et un peu plus de 12,5% du total des habitants.

À Paris, le nombre des étrangers était, en 1906, de 170 000 et celui des naturalisés de 42 673, soit 782 p. 10 000 habitants ; il est moindre dans la banlieue de Paris, faisant partie du département de la Seine, soit 36 949 étrangers et 14 533 naturalisés, ou 482 habitants d'origine hétérogène pour 10 000 âmes de population. Pour l'ensemble du département de la Seine, le total des étrangers et des naturalisés atteignait presque 265 000 âmes, à savoir 206 949 des premiers et 57 206 des seconds.

D'autre part, sur la frontière méridionale, limitrophe de l'Espagne, les Pyrénées-Orientales, sur 211 788 âmes de population totale, comptent 11 103 étrangers et 1 103 naturalisés, ensemble 12 206 ou près de 6% du total des habitants.

Toute la périphérie de la France et le cœur même, en ce qui concerne la capitale et sa banlieue, sont ainsi envahis par les étrangers, dont la proportion, par rapport à la population totale, dans une dizaine de départements, parmi lesquels trois sont des plus

importants, variait, naturalisés compris, entre 4,5% et près de 30% en 1906. Ces proportions doivent être aujourd'hui assez sensiblement dépassées, puisque le recensement de 1911 a fait ressortir une augmentation, depuis 1906, de 85 791 étrangers, soit de 8,19%, tandis que le total des habitants de la France ne s'est accru dans le même intervalle que de 349 242 ou seulement de 0,89% ; le nombre des étrangers, dans l'intervalle des deux recensements de 1906 et de 1911 s'est donc accru dix fois plus relativement que le nombre total des habitants de la France.

Peu importe que les départements de la Creuse, du Morbihan, de la Vendée, du Finistère, du Cantal, de la Lozère, de la Mayenne, de la Corrèze et quelques autres n'aient qu'un nombre tout à fait insignifiant d'étrangers et de naturalisés, quelques dizaines ou quelques centaines, de 4 à 8 p. 10 000 habitants : ou plutôt il vaudrait beaucoup mieux qu'ils en contiennent dix fois plus et que les étrangers et naturalisés ne constituassent pas de grosses agglomérations sur la périphérie du territoire et dans quelques grandes villes.

Cette concentration des étrangers en certains districts est encore plus forte que les chiffres ci-tés plus haut n'en donnent l'idée ; ces chiffres concernent l'étendue entière des départements indiqués : mais, à l'intérieur de ces départements, la concentration des étrangers est souvent plus forte dans un arrondissement que dans les autres, de sorte que les étrangers peuvent arriver à constituer la majorité des habitants d'un arrondissement : ainsi, les 44 608 étrangers de Meurthe-et-Moselle se trouvent, en très grande partie, dans le seul arrondissement de Briey. Les 124 426 étrangers du département des Bouches-du-Rhône sont, pour plus des quatre cinquièmes, dans la ville de Marseille ; ils y peuplent presque exclusivement des quartiers spéciaux où retentit presque uniquement l'idiome italien.

Ce qui ajoute encore au nationalisme persistant de ces étrangers, c'est que, dans chaque région, ils appartiennent presque tous à la même nationalité. Voici la répartition des étrangers par nationalité :

EFFECTIFS DES ÉTRANGERS EN FRANCE

	1886	1901	1906	1911
Allemands	100 114	89 772	87 830	»
Américains	10 253	16 172	16 956	»
Anglais (Royaume-Uni)	36 134	36 948	35 990	»
Austro-Hongrois	11 817	11 730	13 021	»
Belges	482 261	323 390	310 433	»
Luxembourgeois	37 149	21 999		»

Espagnols	79 550	80 425	80 914	»
Italiens	264 568	330 465	377 638	»
Russes	11 980	16 061	25 605	»
Suisses	78 584	72 042	68 892	»
Autres nationalités	10 738	23 669	27 050	»
Nationalité inconnue	3 363	11 198	2 570	»
Total	1 126 531	1 033 871	1 046 905	1 132 696

Les Allemands jusqu'ici sont en nombre limité ; une partie des étrangers qui sont classés sous cette rubrique peuvent être Alsaciens, le cinquième ou, tout au plus, le quart peut-être. Jusqu'ici les Allemands, de la classe ouvrière ou paysanne, largement occupés par l'essor de leur propre pays, ne sont guère attirés en France, surtout dans les campagnes et les petites villes où on leur ferait un accueil peu empressé. Ceux qui viennent en France soit pour y faire fortune, soit pour s'y fixer, sont, en général, des Allemands de la classe moyenne, plutôt petite moyenne, artisans, commis, négociants. Beaucoup y réussissent ; on trouve, par exemple, à Reims, à Bordeaux et dans les villes viticoles du Midi de très importantes maisons de vins qui sont d'origine allemande. Les juifs allemands tendent aussi à affluer chez nous. À Paris, on comptait 25 831 Allemands en 1906 et dans les autres communes du département de la Seine 5 470.

Nos départements frontières de l'Est Centre, néanmoins, ont une assez forte proportion d'Allemands : 17 782 pour la Meurthe-et-Moselle, 5 850 pour les Vosges, 5 094 pour le territoire de Belfort, 1 713 pour la Meuse, 1 439 pour le Doubs, 2 068 pour la Marne, 1 145 pour la Haute-Saône. Ce ne sont pas là des chiffres négligeables, notamment les trois premiers. Même en admettant que les Alsaciens-Lorrains forment un tiers de cet effectif, les deux autres tiers restant pour les véritables Allemands résidant dans ces départements frontières ne laisseraient pas d'être préoccupants, d'autant qu'ils ne sont pas disséminés sur tout le territoire de ces départements, qu'ils s'y concentrent dans les villes ou dans les cantons proches de la frontière.

Les Belges et les Luxembourgeois au nombre de 310 433 en 1906 ne donnent lieu à aucune appréhension particulière, leur nationalité n'étant pas redoutable et étant sympathique<sup>1</sup>. Les Suisses au nombre de 68 892 sont exactement dans le même cas. Quoique la situation soit différente, en ce sens qu'il s'agit ici de très fortes nationalités, il n'y a pas lieu à alarme, non plus, du côté des 35 990 Anglais, des 23 605 Russes (la plupart, sans doute, Polonais, ouvriers agricoles ou mineurs), des 16 936 Américains et même des 13 021 Austro-Hongrois, dont la moitié tout au plus, vraisemblablement, est d'origine germanique, ces peuples divers n'étant pas en antagonisme avec la France : et ayant peu de chances de le devenir. Les 27 030 étrangers résidant de nationalités diverses et les 2 370 de nationalité inconnue, étant à répartir entre de nombreuses nations, ne peuvent non plus être une cause de préoccupation grave.

Les Italiens et les Espagnols, sinon nos frères, du moins nos cousins-germains, liés à nous par bien des traits du caractère, de la mentalité et par le développement historique, seraient, à coup sûr, les bienvenus s'ils se disséminaient davantage sur le territoire français, au lieu de s'y concentrer dans quelques départements en agglomérations compactes. Ces agglomérations par leur importance forment des colonies exclusives qui deviennent difficilement perméables à la langue française et aux conceptions purement françaises. On ne comptait encore que 80 914 Espagnols en 1906 ; mais le nombre tend à considérablement s'en accroître. Ils envahissent le Roussillon et le Bas Languedoc, ainsi que le Béarn.

En 1906, on comptait 10 404 Espagnols, dans les Pyrénées-Orientales, soit en nombre rond 5% de la population, 13 377 dans les Basses-Pyrénées ou 3,25%, 2 350 dans les Hautes-Pyrénées, 8 182 Espagnols dans l'Hérault, 8 484 dans l'Aude, 5 686 dans la Gironde, 4 599 dans la Haute-Garonne, 4 566 dans le Gers. Ces nombres ont dû notablement s'accroître dans l'intervalle entre les recensements de 1906 et de 1911 et ils sont appelés à augmenter encore notablement. On peut être certain que, d'ici à peu d'années, on comptera plusieurs centaines de mille Espagnols concentrés dans les sept ou huit départements voisins des Pyrénées.

Le mouvement d'infiltration des Italiens en France est bien plus prononcé encore et il continuera également de s'accroître. On comptait 264 568 Italiens en France en 1886, 330 465 en 1901 et 377 638 en 1906 ; en 1911, ils doivent avoir franchi le chiffre de 400 000, ce qui représente presque la population d'un de nos départements moyens, sans compter que, si l'on y joignait les naturalisés d'origine italienne, cet effectif devrait être grossi, sans doute, de 12 ou 15%. Le recensement de 1906 comptait 78 283 Italiens dans le département des Alpes-Maritimes, soit plus de 20% de la population de ce département ; 111 801 Italiens dans les Bouches-du-Rhône, la plupart résidant à Marseille ; 40 519 Italiens dans le Var ; 4 495 dans les Basses-Alpes, département qui n'a

<sup>1</sup> Disons, en ce qui concerne les Belges, et cela pourra être ultérieurement aussi le cas pour les Suisses, les Italiens et les Espagnols, qu'une nouvelle organisation du travail belge en France vient de se produire. Un nombre croissant d'ouvriers belges, conservant leur résidence en Belgique, viennent chaque matin, par les voies ferrées, travailler dans les villes industrielles ou les campagnes de notre département du Nord et retournent chaque soir chez eux. Avec la brièveté de la journée de travail qui tend à n'être plus que de neuf à dix heures, ces ouvriers belges peuvent faire dans chaque sens 40 à 50 kilomètres par jour pour se rendre au travail en France ; des dizaines de mille et ultérieurement des centaines de mille ouvriers belges peuvent se mettre à ce régime. Notre Chambre des députés avait, dans une de ses récentes sessions, voté une taxe de cinquante centimes par jour sur les ouvriers belges ainsi non résidant : mais sur les représentations du gouvernement belge le gouvernement français a dû l'abandonner, reconnaissant qu'elle est contraire aux conventions internationales.

guère plus d'une centaine de mille habitants ; 4 599 en Vaucluse ; 9 322 Italiens dans l'Isère.

Il se constitue ainsi dans le Midi de la France, entre les Alpes et le Rhône, de très forts groupements italiens, parfois énormes. Un romancier de talent, qui a particulièrement traité, dans ses récits, des choses et des hommes de la Méditerranée, M. Louis Bertrand, a écrit un roman intitulé : *L'Invasion*, qui dépeint la venue en grande masse des Italiens dans la Provence et dans le Dauphiné.

Si l'on réfléchit que les 1 132 000 étrangers recensés en France en 1911, auxquels il faut ajouter 230 000 naturalisés environ, soit ensemble 1 360 000 personnes de nationalité ou d'origine étrangère toute récente, se sont fixés en notre pays à une époque où la population proprement française, tout en étant peu prolifique, augmentait encore légèrement chaque année par un excédent modique des naissances sur les décès, quel ne sera pas l'accroissement de cet élément étranger ou d'origine étrangère dans la période qui commence et qui va être signalée, sauf changement rapide dans la mentalité française, par un excédent constant et croissant des décès sur les naissances.

La population française, en laissant de côté l'immigration, paraît devoir perdre, dans une dizaine ou une quinzaine d'années, sinon auparavant, une centaine de mille âmes par an ; il est vraisemblable que l'immigration comblera cette lacune. On doit donc s'attendre à voir le nombre des étrangers résidant en France et des naturalisés, qui est aujourd'hui de 1 360 000, doubler, tripler, ultérieurement quadrupler et quintupler ; ce sera 2,5 millions d'étrangers et de naturalisés, puis 4 millions, plus tard 5,5, ensuite 6,5 millions et avant la fin du siècle peut-être une dizaine ou une douzaine de millions d'étrangers et de naturalisés, non pas dispersés uniformément sur toute la superficie du pays, mais concentrés en grandes masses, en véritables colonies formant des sociétés presque exclusives, à nationalité et à langue déterminée dans certains quartiers et dans certaines industries des grandes villes, et dans une vingtaine de départements, voisins chacun de la nation à laquelle ces différentes colonies d'émigrants appartiennent par leur origine. Dans nombre de ces départements, l'élément étranger arrivera à équivaloir, numériquement, à l'élément d'origine française puis à dépasser celui-ci. Les territoires entre les Alpes et le Rhône, ancienne Provence et ancien Dauphiné, risqueront d'être en grande partie italianisés ; de même, ceux entre le Rhône et l'Atlantique, voisins des Pyrénées, risquent d'être hispanisés. La flaminganisation des départements du Nord et du Pas-de-Calais, du moins, en ce qui concerne le premier de ces départements, des arrondissements frontières, a de grandes chances de s'effectuer. Et qui sait si l'Allemagne, finissant par souffrir de l'encombrement n'arrivera pas à déverser des colonies germaniques dans nos départements de Lorraine, de Champagne, de Franche-Comté et même de Bourgogne ?

Ces colonies étrangères en France, ayant chacune une population compacte considérable appartenant à la même nationalité d'origine, constituées d'ailleurs dans le voisinage immédiat de cette nationalité, recevant d'elle sans cesse des recrues nouvelles, ayant conservé le sentiment national, la langue nationale, les mœurs nationales, l'orgueil national, peuvent arriver à constituer, dans la France de la frontière, de considérables corps étrangers permanents, presque imperméables à la langue française et encore plus à la mentalité de la France.

Les chances d'assimilation ici sont très faibles ; les conditions d'assimilation sont beaucoup plus défavorables ici que dans les époques historiques écoulées, où les immigrants avaient perdu tout esprit national et n'avaient plus aucun lien avec leur pays d'origine.

Il est douteux que, si des colonies étrangères compactes, chacune d'une seule nationalité, se forment ainsi dans nos départements frontières et dans des quartiers spéciaux de nos grandes villes, on puisse éliminer complètement parmi elles leur langue d'origine et y substituer complètement la langue française.

Aussi doit-on conclure que, *s'il ne se produit un changement prompt et profond dans la mentalité française, relevant parmi nous la natalité ou tout au moins la préservant d'un nouveau déclin, la France ne pourra éviter la dépopulation qu'en subissant la dénationalisation et cette dénationalisation peut s'effectuer très rapidement, en quatre ou cinq générations*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Un député des Basses-Alpes, M. Honnorat, proposait une mesure qui pourrait aider à rompre le lien entre les étrangers résidant en France, naturalisés ou non et leur patrie d'origine : ce serait de les autoriser à franciser leur nom ; ainsi, disait-il, il y a dans les Basses-Alpes, beaucoup de résidants, d'origine italienne, s'appelant Cavalieri : on pourrait les autoriser et même les inviter, lors de leur naturalisation, à s'appeler Cavelier ou Cavalier : sans attacher à cette motion une importance de premier ordre, il serait prévoyant de l'adopter.

# Dernières nouvelles de Tocqueville

*Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville. Tome XVII, Correspondance à divers*, volume 1 sur 3, Gallimard, juin 2021.

En juin dernier, les éditions Gallimard publiaient trois derniers volumes de *Correspondance à divers*, qui clôturent la grande aventure des *Œuvres complètes de Tocqueville*, inaugurées il y a déjà plus d'un demi-siècle. Je me contenterai dans ce court article d'évoquer le premier de ces trois volumes.

La grande utilité des correspondances inédites n'est pas à démontrer. Où un auteur célèbre se dévoile-t-il mieux, que dans ses lettres les plus privées ? Où, par conséquent, le lecteur qui veut comprendre la profondeur et la subtilité de son œuvre, a-t-il plus de chance de le saisir au vrai, que dans ces écrits furtifs, qui emportent avec eux les états d'âme, les secrets et les pensées au jour le jour de son auteur ?

Il y a toutefois des circonstances dans lesquelles cette utilité apparaît ou plus forte ou plus faible. C'est quand, par exemple, un auteur est un homme si sincère et si ennemi de toute gloire usurpée, qu'il est exactement le même en privé et en public. C'est encore quand, quelle que soit son honnêteté d'écrivain, il est contraint d'évoluer au sein d'un réseau de sociabilité qui se tient physiquement distant de lui (car alors les grandes controverses se résolvent par la discussion et la postérité n'en voit rien), et qui ne demeure pas toujours en phase avec sa pensée. Il n'est pas rare en effet que des correspondants soient en si parfaite harmonie, qu'ils n'obtiennent ni objections ni arguments : pourquoi en obtiendraient-ils, s'ils le connaissent, le comprennent et l'approuvent ? Mais si les appréciations des événements ou des principes sont en contradiction, alors le débat peut surgir.

Il s'avère que les sujets d'incompréhensions ou de frictions sont innombrables dès la première moitié de la vie publique de Tocqueville : son choix de carrière et ses ambitions ; son serment prêté au nouveau régime après la révolution de juillet 1830 ; son voyage même aux États-Unis ; son choix d'une Anglaise plus âgée que lui, et sans fortune, pour être sa femme ; la thèse de son grand livre sur la *Démocratie en Amérique*, qui fait de l'aristocratie une chose du passé et dont le rôle historique est de s'éteindre en silence.

Sur tous ces thèmes, Tocqueville eut l'occasion de s'expliquer en longueur à quelques correspondants de choix, tels que ses anciens amis de jeunesse laissés à Metz, son cercle familial plus ou moins éloigné, ou les hommes que son entrée dans la vie académique parisienne lui a fait connaître.

Le premier volume de la *Correspondance à divers* rassemble une majorité d'inédits, dont le texte a été établi avec beaucoup d'attention et accompagné de notes explicatives d'un grand intérêt. On y lira avec particulièrement d'attention les longues explications de Tocqueville sur le sens profond de la *Démocratie en Amérique*, face aux reproches de son milieu, qui le trouve trop zélé démocrate, ou ses prises de position sur quelques sujets majeurs aujourd'hui, et qu'il discute en passant. Je pense par exemple à la belle lettre qu'il écrit à Charles Paul (8 décembre 1833) sur l'esclavage, en opposition aux idées de

Charles Dunoyer sur le sujet, ou encore celle à Ferdinand d'Eckstein (8 mars 1838) sur le racisme et l'échelle prétendue des races, qu'il refuse absolument d'admettre.

Partout ce sont des aperçus neufs, des prises de position courageuses et intéressantes, qui complètent l'œuvre par laquelle l'auteur est d'ores et déjà connu. Toutes preuves, s'il en était besoin, que Tocqueville reste pour nous un philosophe de prix, dans lequel il faut puiser.

Benoît Malbranche

